

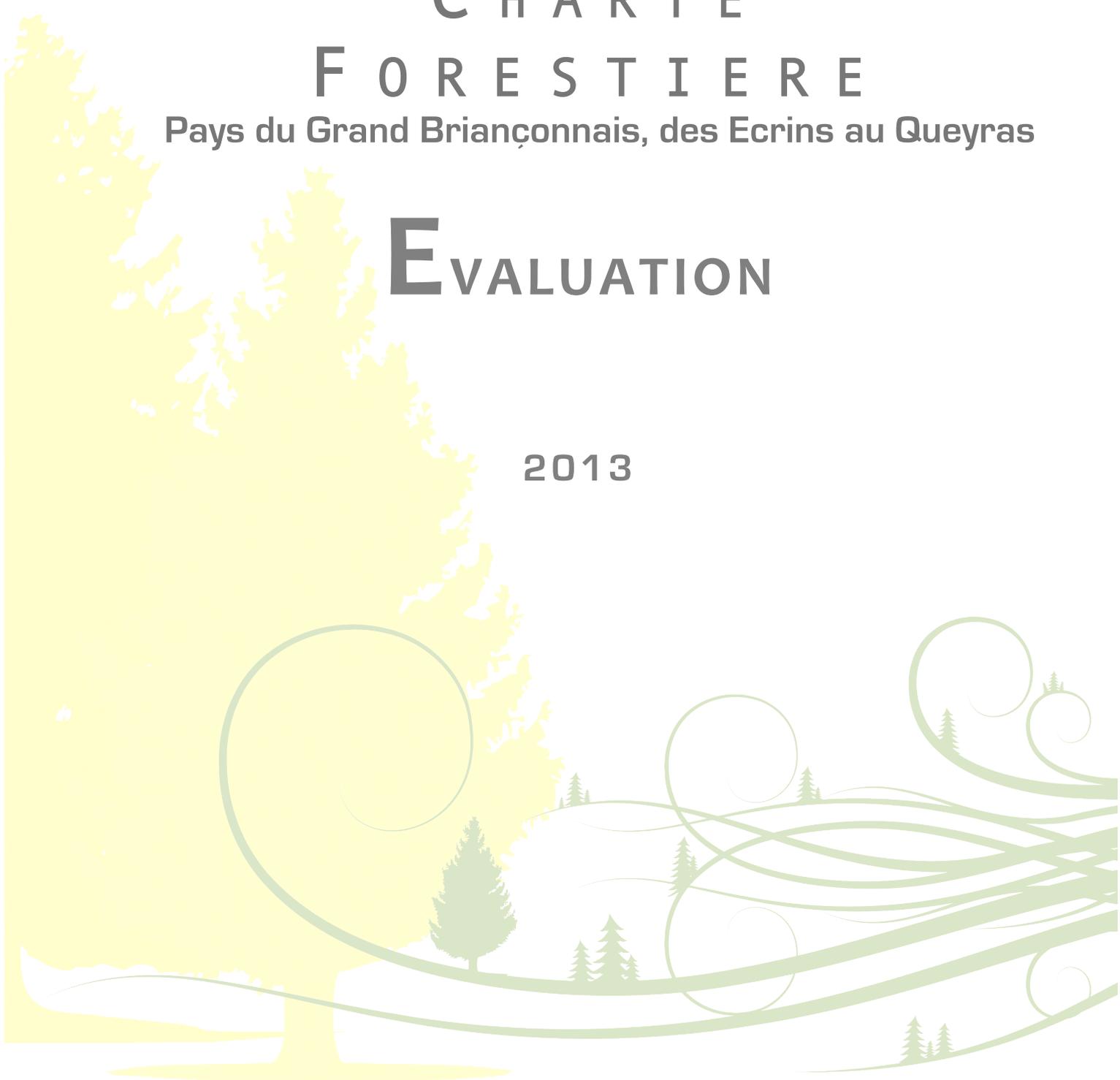


C H A R T E F O R E S T I E R E

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

EVALUATION

2013



Préambule

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras s'est engagé début 2008 sur la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement pour la forêt et la filière bois.

Après 18 mois de consultation et de concertation avec l'ensemble des acteurs - collectivités, propriétaires forestiers, gestionnaires publics et privés, professionnels et partenaires de la filière bois du territoire -, le travail d'émergence sur la mise en place de la Charte Forestière du Pays s'est concrétisé par la signature d'un document pour une durée de 3 ans.

Arrivé au bout de ces 3 ans d'animation, le comité de pilotage de la charte a jugé utile d'évaluer la charte forestière dans l'objectif d'en construire une nouvelle.

Le présent document a pour but de présenter cette évaluation, qui a été basée sur la méthode développée par le réseau national des CFT, puis adaptée au territoire.

Une évaluation, pourquoi ? Comment ?

Présentation du projet

Une évaluation de la charte forestière de territoire vise à fournir des informations sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et en donner les raisons. Ces connaissances visent à atteindre deux objectifs :

- Avoir une vision la plus objective possible des résultats de la précédente charte forestière
- Donner des pistes pour contribuer à l'amélioration de l'efficacité d'une future charte.

Le déroulement de cette évaluation sera basé sur le référentiel suivant

Le référentiel de l'évaluation

L'évaluation sera de deux ordres : qualitatif et quantitatif.

Elle doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels critiques conserver du document de charte forestière initial, après 3 ans de recul.
- Quelle est la pertinence du diagnostic, des enjeux choisis, des actions prévues.
- Quelle en est la perception des partenaires ?
 - Pour ce faire, l'évaluation s'est basée sur plusieurs outils. Une comparaison entre les enjeux choisis et le diagnostic ainsi qu'entre les actions et les enjeux pour vérifier leur cohérence à posteriori et identifier d'éventuels manques ou ajouts qui ne seraient pas motivés. Une appréciation de ces éléments est aussi demandée aux partenaires.
- Quelles actions ont été mises en œuvre et pourquoi ? avec quels résultats ?
 - Cette partie se base sur une appréciation quantitative et des indicateurs par action, ainsi qu'une partie qualitative permettant d'explicitier la façon dont se sont déroulées les actions, en collaboration avec les partenaires.
- Quelles améliorations sont à faire pour la prochaine charte forestière ? dans le document ? dans l'animation en tant que telle ?
 - Cette partie permet de dresser des pistes pour un futur document.

Ainsi, l'évaluation s'est déroulée sur l'année 2013 de façon à permettre la construction d'une nouvelle charte forestière.

De manière générale, l'évaluation s'est attachée à vérifier l'effectivité de la charte (mise en œuvre effective), son efficacité, ainsi que son efficience (rapport coût/efficacité).

Description du cadre législatif et de gestion de l'espace forestier

- ⇒ *Pour l'Union Européenne : importance du rôle multifonctionnel des forêts et de leur gestion durable pour le développement de la société ;*
- ⇒ *Pour l'Etat : volonté de développer une approche territoriale et non sectorielle de la forêt ;*
- ⇒ *Pour la région : la protection et la valorisation des espaces forestiers constituent des enjeux majeurs ;*
- ⇒ *Pour le département : soutenir et valoriser la filière forêt-bois ;*
- ⇒ *Pour la Convention Alpine : conservation de la forêt de montagne en tant qu'écosystème proche de la nature ;*
- ⇒ *Pour la CIMA : un volet forestier intitulé « de la performance des filières pastorales et forestières » ;*
- ⇒ *Pour le POIA : soutient la mobilisation et l'utilisation locales du bois énergie via le développement des Plans de Mobilisation et des Plans d'Approvisionnements Territoriaux ;*
- ⇒ *La mise en place d'une démarche de construction d'un schéma stratégique forestier de massif ;*

Description de l'espace forestier du Pays du Grand Briançonnais

Patrimoine naturel remarquable :¹

- ⇒ *Environnement et ressources naturelles remarquables ;*
 - ⇒ *La flore représente plus du quart des espèces françaises ;*
 - ⇒ *La faune est composée de 200 espèces protégées dont 80 le sont au niveau européen ;*
 - ⇒ *Dominance des conifères ;*
 - ⇒ *Présence de 2 arbres symboliques de la haute montagne : le mélèze et le pin cembro*
- ⇒ *En se limitant à une altitude de 1 800 m, c'est 50 % du sol qui est en surface forestière ;*
 - ⇒ *Progression forestière en forêt privée ;*
 - ⇒ *Prédominance de la forêt publique (3/4 de la surface);*
 - ⇒ *Forêt arrivée à un stade mature, voire avancé ;*
 - ⇒ *Absence presque totale des feuillus – forte prédominance du mélèze*
 - ⇒ *huit forêts communales sont certifiées PEFC.*

Les risques naturels

- ⇒ *Toutes les communes du Pays du Grand Briançonnais sont concernées avec plus ou moins d'intensité, par les risques naturels majeurs ;*
 - ⇒ *33 communes sont classées en risque 5 ou 6 ;*
 - ⇒ *Les phénomènes torrentiels sont sans aucun doute l'aléa naturel majeur du Pays*
 - ⇒ *La forêt peut alors jouer un rôle de protection active ou passive contre les risques naturels en montagne.*
-
-

La Filière bois

- ⇒ Forêt qui est très largement sous exploitée (20% de l'accroissement biologique annuel) ;
- ⇒ Qualité des bois peut être considéré comme hétérogène ;
- ⇒ Les bois partent majoritairement en Italie et la seconde transformation importe 80% bois extérieur ;
- ⇒ Le travail du bois, une activité traditionnelle (ex : les meubles dans le Queyras) ;
- ⇒ Forte concentration d'entreprises de la filière bois (plus de 200) ;
- ⇒ Source d'emploi local à dominante saisonnière ;
- ⇒ Un artisanat de qualité et des savoir-faire importants de la filière ;
- ⇒ Présence de 2 centres de formation : CFA des compagnons du devoir et le lycée professionnel Alpes et Durance d'Embrun ;
- ⇒ 12 chaudières automatiques au bois publiques et 17 privées ;
- ⇒ 48 opportunités de chaufferies automatiques au bois pour une puissance bois cumulée de 10.32 MW et 5 028 Tonnes/an de bois consommé
- ⇒ La mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement territorial

Forêt, tourisme et loisirs

- ⇒ Les forêts accueillent de multiples activités ;
- ⇒ Leurs fréquentations augmentent avec une utilisation anarchique de l'espace ;
- ⇒ L'impact des activités provoque tout un ensemble de dommages sur les milieux forestier et naturel
- ⇒ L'importance des domaines skiables sous forêt, et l'attraction exercée par le ski hors piste posent une problématique forestière spécifique au Pays.

Agriculture, pastoralisme, sylvo-pastoralisme

- ⇒ Une agriculture qui occupe une place importante dans l'activité rurale ;
- ⇒ Trois quarts des exploitations agricoles pratiquent l'élevage ;
- ⇒ 151 alpages qui occupent 108 242 hectares dont 16 246 ha en bois pâturé ;
- ⇒ L'absence de fauche et de pâturage conduit à une modification de la végétation en faveur des espèces ligneuses ;
- ⇒ Les forêts du Pays sont des espaces privilégiés pour les ongulés sauvages ;
- ⇒ Nécessité d'une gestion adaptative des équilibres et des effectifs ;
- ⇒ Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit le suivi des populations mais également un suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier

1. Les enjeux forestiers du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

A.] Espace Récréatif

Activités de pleine nature et sportives : Les forêts du Pays accueillent de multiples activités de loisirs. La fréquentation des forêts constitue actuellement un domaine méconnu. Des études sur ce domaine seraient pertinentes.

Activités motorisées : Les pratiquants d'activités motorisées de loisirs sont de plus en plus nombreux. Si cette circulation n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, elle est interdite dans les espaces naturels. La sensibilisation et le respect de cette interdiction sont importants.

Activités pédagogiques : Les forêts du Pays bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour permettre le développement d'activités pédagogiques. La construction d'une véritable offre touristique d'éducation à l'environnement en lien avec les forêts du territoire sera encouragée.

Information et accueil du public : Les usagers manquent souvent de connaissance pour respecter au mieux les milieux naturels qu'ils fréquentent. Des actions de communication peuvent être conduites.

Domaines skiables : Les domaines de ski alpin sont souvent situés en forêt. Une gestion particulière de ces sites doit être mise en œuvre pour assurer l'avenir de la forêt.

B.] Économie locale

Les entreprises de la filière bois : Hormis pour le « débit sur liste », les scieries du Pays offrent des bois peu adaptés à la demande de la 2nde transformation. Il faut soutenir les entreprises de l'amont de la filière pour accroître leur productivité, et encourager les entreprises de l'aval à se fournir en bois locaux.

Valeur économique de la forêt : La forêt du Pays est aux ¾ communale. En moyenne, ce sont 25 000 m³ qui sont mis en vente/année mais seulement les deux tiers trouvent preneur et sont exploités. Il existe un réel potentiel de bois actuellement « vieillissant » qui pourrait être exploité.

Emploi / transmission/ formation : Les entreprises de la filière bois peinent à recruter. Une démarche doit également être engagée afin de soutenir les créations et les reprises des entreprises du bois. De même, on pourrait informer les entreprises sur les différents dispositifs : marquage CE, PEFC, etc.

Promotion et valorisation des bois locaux : Seul 20% des bois locaux sont utilisés par les entreprises de la 2nde transformation. Les architectes et les maîtres d'ouvrages limitent l'utilisation du bois local. De plus, l'utilisation du bois dans la construction est limitée dans les documents d'urbanisme.

Mise en réseau et structuration des professionnels : La mise en réseau des professionnels de l'amont à l'aval permettrait à la fois de construire un dialogue et d'encourager les entreprises qui souhaitent mutualiser leurs moyens.

C.] Biodiversité et paysages

Faune et flore : Le Pays dispose d'une biodiversité des plus riches et variés. Au delà des espèces protégées, il est nécessaire de prendre en compte les menaces et les contraintes qui pèsent également sur la biodiversité commune.

Maintien de la mosaïque des milieux : La déprise agricole, l'absence de fauche et de pâturage sur certains secteurs ont conduit à une fermeture des milieux. Des actions d'ouverture des milieux sont à envisager.

Gestion durable des forêts : Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des forêts communales. Ce label est à promouvoir.

Changement climatique : Le changement climatique devrait avoir une incidence sur le type de forêt occupant le territoire et sur les méthodes de sylviculture à mettre en œuvre pour gérer les peuplements. La création d'un groupe « veille » permettrait de définir une stratégie dans les choix de sylviculture et de gestion.

D.] Risques naturels

Rôle de protection contre les risques naturels : La forêt joue un rôle de protection active ou passive contre les risques naturels en montagne. Aujourd'hui, les peuplements issus des plantations RTM ont vieilli. Le renouvellement doit être initié ou poursuivi sur des surfaces considérables.

Ripisylves : Il serait souhaitable d'entretenir les ripisylves afin qu'elles jouent pleinement leurs rôles de modérateurs des cours d'eau tout en veillant à maintenir la biodiversité très importante dans ces zones.

E.] Pratiques rurales

Activité sylvo-pastorale : depuis 25 ans, ce sont près de 500 exploitations qui ont cessé leur activité sur le Pays. Aujourd'hui les 3/4 des exploitations agricoles pratiquent l'élevage [ovin et bovin]. Le maintien de l'activité pastorale permettrait de limiter la fermeture des milieux forestiers.

Activité sylvo-cynégétique : L'activité cynégétique est indispensable afin de garantir le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La poursuite du suivi de l'impact des cervidés au milieu forestier est essentielle dans le but d'adapter le plan de chasse en fonction des résultats précis obtenus.

F.] Enjeux transversaux

Sensibilisation et information : L'information et la sensibilisation doivent être améliorés afin de permettre de mieux prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt.

Acquisition de données : La charte forestière est une démarche volontaire fondée sur une réflexion collective. Cela doit se concrétiser en maintenant un espace permanent de dialogue, alimenté par des informations partagées.

Gestion forestière concertée : De nombreux acteurs travaillent dans le domaine de la forêt. La mobilisation et la concertation entre l'ensemble de ces acteurs doit permettre d'impulser et de mettre en place de nouveaux partenariats.

Politiques forestières : La charte forestière doit s'inscrire dans le cadre à la fois de la politique forestière nationale, et des orientations stratégiques du territoire décrites dans sa Charte de développement.

Foncier : La forte concurrence d'usage du foncier est un enjeu majeur du Pays. Ce besoin d'espace urbanisable est primordial pour le développement des entreprises. Parallèlement, le foncier en forêt privée est particulièrement morcelé, Des opérations d'identification des propriétaires privés seront encouragées.

Le mélézin : L'évolution naturelle va donc dans le sens d'un remplacement du mélèze par d'autres essences. Le maintien du mélézin n'est pas seulement l'engagement des forestiers. Il concerne les volontés politiques de le conserver ou non.

2. Déclinaison des enjeux en orientations, objectifs et pistes d'action

• Orientation A – Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport des bois, de soutenir et d'accompagner les entreprises de première transformation, et d'encourager les entreprises de la seconde transformation à se fournir en bois locaux.

Objectif A1 *Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements*

Objectif A2 *Moderniser et développer les entreprises de la filière bois*

Objectif A3 *Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux*

• Orientation B – Garantir un usage équilibré de la forêt

Il s'agit d'améliorer l'information du grand public sur les usages multiples de la forêt, de garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels.

Objectif B1 *Mettre en cohérence les usages du milieu forestier*

Objectif B2 *Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement*

Objectif B3 *Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause*

Objectif B4 *Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels*

• Orientation C – Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Il s'agit de maintenir les fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales, de pérenniser les formations de mélézin et d'augmenter la résilience des peuplements forestiers face aux crises climatiques prévues.

Objectif C1 *Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement*

Objectif C2 *Pérenniser et développer les formations de mélézin*

Objectif C3 *Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée*

• Orientation D – Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Il s'agit ainsi d'organiser la diffusion et le partage des connaissances et d'informer un très large public sur la forêt du Pays du Grand Briançonnais dans ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Objectif D1 *Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays*

Objectif D2 *Informier l'ensemble des acteurs*

3. Les actions de la charte

PROGRAMME D' ACTIONS	
Renforcer la structuration de la filière bois du territoire	
1	Schéma de desserte forestière
2	Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois - chantiers pilotes -
3	Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois
4	Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial
5	Contrat d'approvisionnement « pilote » entre un exploitant local et un propriétaire
6	Mise en place d'une plateforme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés
7	Publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire à l'usage des collectivités, architectes, maîtres d'œuvre
8	Créer les conditions de la valorisation des bois locaux
Garantir un usage équilibré de la forêt	
9	Améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés
10	Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt
11	Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère ou touristique
12	Éducation à la forêt et son environnement
13	Protection des régénérations par la mise en place de filets de protection
14	Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier
15	Opération pilote - gestion des ripisylves
16	Mise en place d'une gestion concertée sur les zones rouges de PPRN
Prévenir les effets des mutations du milieu naturel	
17	Définition des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux fortement enfrichés
18	Mise en place des chantiers de broyage mécaniques après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage
19	Campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélézin
20	Soutenir les actions de régénération du mélézin
21	Valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques
Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais	
22	Animation de la Charte Forestière de Territoire
23	Sensibiliser, Former et Diffuser l'information « forêt filière bois » à destination des élus, des propriétaires, des professionnels et du grand public
24	Etude de faisabilité Maison du Mélèze

Evaluation de la charte forestière :

Après trois années d'expérimentation, l'objectif est de discuter de la pertinence du document en tant que tel et d'identifier d'éventuels manques.

1. *Le diagnostic*

Si le diagnostic de la charte forestière est assez complet, (il intègre une partie originale retranscrivant des avis de partenaires), il est cependant perfectible à plusieurs niveaux :

- On constate un certain manque concernant le diagnostic de l'aval de la filière, les débouchés, les produits... Ce manque ne permet pas de prendre des décisions pour bien orienter les actions. Pourtant, connaître la demande est essentiel pour réussir à dynamiser la filière. Avec le recul des trois ans d'animation, il s'avère que personne n'a de chiffres concernant l'aval de la filière. Il manque une sorte d'observatoire économique.
- Le diagnostic fait la part belle au contexte des politiques financières et institutionnelles. S'il est important de les connaître, il est essentiel de préciser que les enjeux de la charte forestière n'ont pas vocation à se calquer sur les politiques existantes (mis à part celle de l'état comme défini dans la loi). Le territoire doit définir sa propre politique, et ensuite, vérifier sa compatibilité avec celles existantes. Dans le cas contraire, on perd toute spécificité territoriale.
- De manière générale, ce diagnostic se heurte aux problèmes que l'on retrouve dans nombre de diagnostics forestiers. On est ainsi incapable de quantifier le rôle de la forêt dans l'accueil du public, sa fréquentation, son impact sur le tourisme. On ne peut se raccrocher qu'à de grandes tendances.

Il présente aussi des lacunes dans les thématiques suivantes :

- Tous les outils financiers «habituels» qui concernent les chartes sont en cours de révision (CIMA, POIA, FEADER...). En fonction de leur avancement, ils devront être remis à jour pour une future charte.
- Depuis l'écriture de la première charte, des partenaires du territoire se sont impliqués plus en avant dans des thématiques forestières (ou proches). Leurs nouvelles politiques devront être intégrées à la future charte.
- Le Pays du Grand Briançonnais a maintenant une mission qui concerne les risques naturels et donc, la forêt. Il est essentiel de l'aborder.
- Enfin, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la charte forestière actuelle qui permettent de préciser le diagnostic :
 - Une étude a été faite qui permet de connaître les surfaces des forêts communales non soumises.
 - On connaît maintenant objectivement la qualité du mélèze local, ainsi que l'intérêt de son tri mécanique
 - Des bâtiments en bois locaux ont été ou sont en cours de construction
 - L'OGFH commence à avoir des résultats concernant le suivi du Gibier. Il faut les mettre en avant.
 - Le Plan d'approvisionnement territorial a fourni nombre d'éléments concernant le bois énergie qu'il faudra intégrer

Les questionnaires des partenaires font ressortir la nécessité de compléter le diagnostic concernant le bois énergie. Il faut d'ailleurs noter que cette thématique est complètement absente de la charte

forestière, alors qu'elle a été traitée parallèlement dans le plan d'approvisionnement territorial réalisé par le Pays.

Un des partenaires fait aussi ressortir le nécessaire approfondissement de la structuration de la filière ainsi que de la valorisation du bois local. Sinon, le reste des thématiques semble satisfaire les partenaires.

2. Comparaison entre le diagnostic et les enjeux choisis

a. La forêt espace récréatif

5 enjeux sont identifiés. Les Activités de Pleine Nature au sens large, les activités motorisées, les activités pédagogiques, l'information du grand public et les domaines skiables.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- On montre bien, par le premier enjeu, le manque de connaissance des activités de pleine nature en forêt. Ce constat empêche de fait la déclinaison précise d'actions en toute connaissance de cause. On ne peut, dès lors, que se baser sur des ressentis d'acteurs.
- Le document pointe bien l'enjeu de la circulation motorisée et met l'action sur la sensibilisation. En revanche, l'interdiction pose problème. En effet, la loi interdit cette circulation hors voies ouvertes à la circulation publique (ce qui exclut de fait la plupart des routes forestières et pistes). En revanche, quelle est la faisabilité réelle de cette interdiction alors que des touristes et nombre d'habitants locaux sont demandeurs de ce type d'activités et qu'elle représente un marché pour les loueurs et vendeurs de matériel. L'enjeu ne consisterait-il pas plutôt à canaliser cette fréquentation dans les lieux les plus adaptés ?
- Les 3èmes et 4èmes enjeux visent à porter à connaissance ce qu'est réellement la forêt et en faire une opportunité touristique. Le porté à connaissance est bien sûr essentiel, que ce soit pour les touristes ou les habitants. Se servir de la forêt pour développer un tourisme pédagogique paraît plus illusoire et dans tous les cas, cet enjeu n'est pas assez documenté par rapport au diagnostic.
- Pour ce qui est d'avoir une gestion de la forêt spécifique dans les domaines skiables, c'est effectivement un enjeu.

b. Economie locale

5 enjeux sont identifiés. Le développement des entreprises de la filière, la valeur économique de la forêt, l'emploi/transmission/formation, la promotion des bois locaux et la mise en réseau des professionnels.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- L'enjeu majeur de la filière, mettre du lien entre la première et la deuxième transformation par la fourniture de produits adaptés est bien identifié.
- La nécessité de plus et mieux exploiter la forêt est aussi identifié. En revanche, le câble est très mis en avant. L'expérience actuelle montre que son développement, s'il peut être intéressant, reste une solution ponctuelle du fait de la conformation de la forêt locale.
- Le fait de trouver du personnel qualifié ainsi que développer la création/reprise d'entreprise est bien identifié.
- La valorisation du bois local est essentielle. Cet enjeu est probablement le plus important de la charte forestière.
- La mise en réseau des professionnels est un enjeu fort. Il est vrai que la filière forêt-bois n'existe que très peu dans les faits. Il faut cependant noter que cette mise en place est particulièrement difficile, du fait de la volonté des acteurs, de la multiplicité des organismes

de conseils des entreprises. Une des pistes semble être de rassembler les entreprises sur des projets concrets.

c. Biodiversité et paysages

4 enjeux sont identifiés. La faune et la flore, le maintien de la mosaïque des milieux, la gestion durable des forêts ainsi que le changement climatique.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- En ce qui concerne la flore et la faune, l'enjeu mis en avant de mieux connaître leur localisation est cohérent avec le diagnostic. Cependant, celui-ci mériterait d'être mieux défini. En effet, considérant les nombreux espaces couverts par des zones de protection ou d'inventaire (parc national, régional, réserves...) on peut se poser la question de savoir si l'enjeu n'est pas de travailler sur les zones non protégées. Parallèlement, on peut aussi se demander si un enjeu n'est pas de mettre du lien entre toutes ces zones et structures, au delà de la cartographie.
- Le maintien des milieux ouverts est là encore, cohérent avec le diagnostic
- En ce qui concerne la gestion durable des forêts, sont mis en avant la certification PEFC et l'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts privées. Si l'enjeu de la gestion des forêts privées est évident, la mise en avant de « PEFC » sur les forêts publiques pose plus question. On sait que, de par la nature même de son fonctionnement, PEFC n'apporte rien de plus dans la gestion des forêts publiques. Ce label, s'il doit être mis en avant, doit donc l'être comme un outil de communication sur la qualité de gestion, et doit répondre à un besoin de la filière de transformation du bois. Il devrait donc trouver sa place dans le paragraphe « économie locale ».
- En ce qui concerne le changement climatique, si l'enjeu est bien identifié, on discutera ultérieurement du rôle de la charte forestière à ce propos, dans la mesure où la gestion forestière de la plupart des forêts est déjà confiée à des professionnels informés.

d. Risques naturels

2 enjeux sont identifiés. Le rôle de protection de la forêt contre les risques ainsi que les ripisylves.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- L'enjeu du vieillissement des forêts de protection est bien évoqué. En revanche, il semble important de faire une différence entre les forêts classées comme étant des forêts de protection et celles ayant un rôle de protection de part leur situation. De même, l'entretien de ces forêts n'est pas le même selon le type de propriété.
- La gestion des ripisylves est bien sur un enjeu. Il est à relier à la gestion des forêts privées et non soumises au régime forestier.

e. Pratiques rurales

2 enjeux sont identifiés. Les activités sylvo-pastorales et l'activité sylvo-cynégétique.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- En ce qui concerne les activités sylvo pastorales, l'enjeu de maintien des zones de pâturage est bien identifié. Outre le fait que cela permet d'entretenir les alpages, il faudrait rajouter le fait que cela peut aussi avoir un intérêt en bas de versant pour éviter la fermeture des milieux. Parallèlement, on peut constater que certains alpages ont tendance à être sur-pâturés.
- Dans ce cas là, l'enjeu de la connaissance partagée des cervidés et de leur impact est bien identifié. Il est même essentiel pour déterminer dans quelle mesure la présence des grands ongulés est un problème pour la régénération du mélèze.

f. Enjeux transversaux

6 enjeux sont identifiés. La sensibilisation et l'information, l'acquisition de données, la gestion forestière concertée, les politiques forestières, le foncier et le mélézin.

Sur ces enjeux tels qu'ils sont évoqués, on peut faire plusieurs remarques :

- En ce qui concerne la sensibilisation et l'information, l'enjeu est bien identifié et cohérent par rapport au diagnostic
- Pour ce qui est de l'acquisition de données, si elle est intéressante, il est important de définir ce que l'on veut en faire et avec quels outils. Pour cela, il est essentiel de noter que le travail d'exploitation de ces données doit se faire en collaboration avec les SIG des communautés de communes.
- L'enjeu de la gestion forestière concertée est là aussi bien identifié.
- Il en est de même pour l'enjeu de la politique forestière
- Pour ce qui est du foncier, on distingue deux enjeux : - la mise à disposition de foncier pour les entreprises. On remarquera que le territoire inégal sur ce point. On trouve de la place dans la vallée de la Durance vers Guillestre et un peu en amont, beaucoup moins dans le Queyras et vers Briançon. – Concernant le morcellement en forêt privée, si c'est un réel enjeu, c'est parce qu'il est pire que dans de nombreux territoires.
- Pour le mélézin, l'enjeu est aussi cohérent avec le diagnostic.

De manière générale, on constate que les enjeux, si certains manquent de précision ou d'autres restent de moindre importance, débouchent naturellement du diagnostic.

Avec le recul, on remarquera qu'il manque un enjeu sur la mise en réseau entre les forestiers et environnementalistes. De même, l'enjeu de la connaissance de l'aval de la filière n'est pas présent. Enfin, la forêt privée n'apparaît pas en tant que telle.

3. Cohérence entre les objectifs et les enjeux

Le choix des objectifs a été réalisé en utilisant une matrice SWOT et basé sur les enjeux identifiés et le diagnostic. Compte tenu qu'il résulte d'une volonté politique, on peut difficilement l'apprécier en termes de cohérence. On pourra juste noter qu'il est dommage qu'il n'intègre pas du tout le bois énergie.

4. Cohérence entre les actions et les enjeux

L'objectif de cette partie est de vérifier si les enjeux ont tous été traduits en terme d'actions, si les actions sont cohérentes avec ces enjeux, et sinon, d'essayer de comprendre pourquoi.

Enjeux	actions	Cohérence action/enjeu	commentaire
a.1 – activités de pleine nature et sportives			Il n'y a pas d'action spécifique à ce niveau. Cela illustre la difficulté du sujet qui se retrouve sur d'autres territoires.
a.2 – activités motorisées	9 - améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés	oui	
a.3 – activités pédagogiques	12- éducation à la forêt et son environnement	partiellement	Si la définition d'une offre d'éducation à l'environnement forestier est bien présente, on perd dans la fiche action la dimension touristique identifiée dans l'enjeu. On a cependant vu dans le paragraphe précédent que cette dimension restait assez illusoire. Il est donc logique qu'elle disparaisse dans la fiche action.
a.4 information et accueil du public	10 – améliorer les équipements d'accueil du public en forêt	oui	
a.5 – domaines skiables	13 – protection des régénérations par la mise en place de filets de protection	oui	
b.1 – entreprises de la filière bois	6 – étude de faisabilité d'une plateforme de tri qualitatif des bois, de séchage et commercialisation des bois sciés.	oui	Permet de travailler sur la fourniture de la deuxième transformation, mais il manque les notions liées à l'encouragement des entreprises de la deuxième transformation à se fournir en bois local
b.2 – valeur économique de la forêt	1 – schéma de desserte	oui	

	2 – chantiers pilotes – résorption d’obstacles à la mobilisation des bois	oui	On retrouve en plus des notions non mises en valeur dans l’enjeu, notamment la question des forêts communales non soumises
	5 – contrat d’approvisionnement pilote entre un exploitant local et un propriétaire	oui	Cette action est à cheval sur cet enjeu (grâce à la valorisation de bois invendus), et à la valorisation du bois local
			Si le Pays a mis en place un PAT, comme indiqué dans les enjeux, il n’apparaît pas dans les fiches actions car il s’est réalisé concomitamment à la réalisation de celles-ci.
b.3 – emploi/transmission/formation	4 – aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leur processus ou de développement commercial	oui	
b.4 – promotion et valorisation des bois locaux	8 – créer les conditions de valorisation des bois locaux	oui	
b.5 – mise en réseau et structuration des professionnels			Il n’y a pas d’action spécifique pour cet enjeu. Cependant, des actions transversales concernant la filière peuvent permettre de jouer ce rôle.
c.1 – faune et flore			Il n’y a pas d’action spécifique concernant cet enjeu, qui met en avant la nécessité d’une cartographie.
c.2 – maintien de la mosaïque des milieux	17 – définition de zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d’espaces pastoraux enfrichés	oui	

	18 – mise en place de chantiers de broyage mécaniques après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage	oui	
c.3 - gestion durable des forêts	11 – gestion concertée sur les sites de grande sensibilité paysagère environnementale et/ou touristique	partiellement	Cette action ne met pas en avant PEFC comme dans l'enjeu. Cependant, elle vise à la meilleure intégration possible du paysage dans la gestion forestière et rejoint donc l'esprit de l'enjeu.
			Il faut noter que la mention de PEFC disparaît quasi complètement des fiches actions, ce qui est cohérent avec l'analyse des enjeux (paragraphe précédent)
c.4 – changement climatique	21 – valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques	oui	
d.1 – forêt à rôle de protection contre les risques naturels	16 – mise en place d'une gestion concertée sur les zones rouges de PPRN	non	D'un côté, on a un besoin de cartographie, de l'autre de la gestion concertée sur des zones déjà identifiées.
d.2 - ripisylves	15 – opération pilote gestion des ripisylves	oui	
e.1 – activités sylvo-pastorales			Voir enjeu c.2 qui rejoint cette thématique
e.2 – activités sylvo-cynégétique	14 – suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier	oui	
f.1 – sensibilisation et information	23 – sensibiliser, former et diffuser l'information forêt-filière bois à destination des élus, des professionnels et du grand public	oui	

f.2 - acquisition de données			Il n'y a pas d'action spécifique. Cependant, l'acquisition de données se fait par la réalisation d'actions
f.3 – gestion forestière concertée			Il n'y a pas d'action spécifique. Cependant, cette concertation se fait par la réalisation d'actions, notamment les actions liées à la gestion en forêt privée (action 3)
f.4 – politiques forestières			Compte tenu de la durée de signature de la charte particulièrement courte (3 ans) et des vérifications faites en amont, cet enjeu n'a pas d'action spécifique
f.5 – foncier	3- inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois	oui	Le foncier à destination des entreprises n'est pas présent directement dans la charte. On retrouve l'idée d'une bourse d'échange amiable d parcelles dans l'action 3, au sein de nombreuses autres sous-actions. Il faut noter que l'action 3 peut être rattachée à de nombreux enjeux (valorisation des bois, gestion durable...)
f.6 – le mélézin	19 – campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélézin	oui	Cette action est aussi liée à l'enjeu f.1 « sensibilisation et information »
	20 – soutenir les actions de régénération du mélézin	oui	
	3- inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la		La gestion des forêts privées n'apparaît pas directement en tant que telle comme enjeu

	mobilisation des bois		sur le territoire. Elle peut cependant être rattachée à plusieurs enjeux (valeur économique de la forêt, gestion durable des forêts...)
	7 – publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire		Ce point n'apparaît pas dans les enjeux. Il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel pour compléter le diagnostic et donc, est utile pour orienter les actions de développement des entreprises locales
	22 – animation « forêt filière bois » en pays grand briançonnais		Cette action recouvre l'animation de la charte forestière
	24 – étude de faisabilité de la maison du mélèze		Cette maison n'apparaît pas spécifiquement dans les enjeux mais peut être un outil majeur concernant l'information du public concernant les thématiques de la forêt et du bois (à relier à l'enjeu f.1)

Comme on le voit dans ce tableau, on constate que si la plupart des enjeux trouvent une déclinaison en actions, on remarque tout de même que certains ne se concrétisent pas. C'est le cas d'enjeux mal identifiés (PEFC...) ou particulièrement difficiles à décliner concrètement, ou qui, tout simplement, n'ont pas été retenus comme prioritaires dans les orientations politiques.

A contrario, des actions ne découlent pas d'une identification en amont précise. Ces actions sont souvent très spécifiques et, s'insèrent dans l'esprit du projet.

De manière générale, on pourra remarquer que des actions complémentaires sont apparues nécessaires dans la réalisation de la charte et ont permis d'affiner la réponse à certains enjeux. Ce point sera développé dans l'analyse systématique des actions.

Bilan action par action

L'objectif de ce paragraphe est de faire le bilan de la charte forestière, action par action, telle qu'elle était prévue initialement. Dans le cas de la présence de sous-actions, chacune d'entre-elles sera détaillée.

On essayera, dans la mesure du possible, d'évaluer :

- L'effectivité :

- ce qui vise à rendre compte des actions qui ont été faites et financées au regard de ce qui était prévu, que l'on apprécie lorsque la mise en œuvre est suffisamment engagée, en mesurant l'avancement des réalisations (ce qui est financé et accompli avec les moyens alloués)

- L'efficacité :

- qui est d'apprécier dans quelle mesure les résultats de ces actions sont conformes aux objectifs que la CFT s'était fixés. L'appréciation de l'efficacité pose la question de la précision des résultats attendus.

- L'efficience :

- apprécie le rapport « coût / efficacité » entre les résultats constatés et les moyens mobilisés : avec ces ressources (financières, humaines), aurait-on pu obtenir de meilleurs résultats ?

Pour chacune des actions ou sous-actions, une fiche type a été établie, basée sur les fiches actions initiales simplifiées.

Des fiches actions concernant des actions supplémentaires seront rajoutées.

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 1 - Schéma de desserte forestière

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Malgré de fortes contraintes du relief et de la géologie réduisant l'accès en altitude, le réseau principal de la desserte sur l'ensemble du Pays est plutôt satisfaisant. Pour autant, le réseau secondaire est insuffisant et mériterait des améliorations. Il faudrait également identifier les différents points noirs et favoriser l'entretien du réseau de desserte qui est parfois insuffisant. C'est dans ce sens et dans le cadre de la charte forestière que le Pays souhaite mettre en place un schéma de desserte forestier.

Objectifs et résultats à atteindre

La mise en œuvre d'un schéma de desserte aura pour premier objectif l'identification et l'analyse des grandes zones de production par « unité de bassin de desserte » dans un souci environnemental d'accroissement de la mobilisation de la ressource.

Le schéma de desserte aura également pour autres objectifs :

- De fluidifier l'écoulement des bois des massifs vers les unités de première transformation en améliorant la desserte dans et à l'extérieur des massifs grâce à un schéma de circulation ;
- D'orienter les actions de desserte conciliant respect de l'environnement sans pénaliser les conditions de récolte du bois ;
- D'indiquer pour les forêts privées les secteurs et les périodes où les propriétaires forestiers sont à sensibiliser en priorité ;
- Penser le schéma de circulation en termes d'usages multiples ;
- Développer un outil d'aide à la décision permettant de faire les choix stratégiques et prioritaires avant de faire les études opérationnelles ;
- Renforcer la valeur économique de la forêt en garantissant la mobilisation des bois locaux,
- Mieux mobiliser les bois locaux afin d'alimenter la filière bois d'œuvre.

Description initiale de l'action

Phase d'animation :

- Mise en place d'un comité de pilotage, composé des partenaires techniques, qui élaborera le cahier des charges, suivra les travaux et les validera;
- Organiser une concertation entre les maires, les propriétaires forestiers, les acteurs de l'exploitation forestière et les autres utilisateurs pour mettre en place le code de bonnes pratiques par bassin d'approvisionnement ;
- Journée d'information sur les outils d'aménagement de la forêt et sur la valorisation et la commercialisation des bois (Communes Forestières des Hautes-Alpes, Action 23)

Phase d'étude :

- Analyser la voirie forestière existante avec identification des points noirs sur le réseau public ;
- Recenser, analyser, cartographier le réseau et les besoins en desserte liés aux usages [professionnel, sportive et ludique] ;
- Recenser les zones soumises à des contraintes ;
- Recenser les richesses patrimoniales et analyser leur sensibilité ;
- Déterminer des secteurs homogènes en terme de ressource bois;
- Identifier les besoins de desserte et proposer différents scénarios de desserte des secteurs à équiper ou aménager, comparer les impacts notamment économiques de ces différents scénarios,
- Préconiser des travaux d'optimisation du réseau, chiffrer et planifier les projets.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action en cours

Mise en œuvre de l'action

L'action n'a été mise en œuvre que partiellement pour des questions financières (voir ci-après). Concrètement, la phase d'animation prévue a été respectée, ainsi que la quasi-totalité de la phase d'étude, telles qu'elles avaient été prévues initialement. Seuls manquent le chiffrage et la planification concrète des projets. Actuellement, le pays dispose uniquement d'une cartographie de zones à desservir. Il manque les avants projets sommaires de pistes.

Il faut noter que le schéma est moins multifonctionnel qu'initialement prévus puisque les financements pour réaliser des pistes sont des financements forestiers et doivent donc être consacrés prioritairement à la sortie de bois et aux problématiques de risques incendies.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Le diagnostic initial, basé sur les données de l'IFN faisait état d'un manque de desserte relativement faible. Les chiffres plus précis du PAT obtenus juste après la signature de la charte ont permis de montrer que le problème était bien plus grands puisque seuls 20% des bois sont actuellement facilement accessibles. La réalisation de ce schéma de desserte est donc bien la base essentielle pour mobiliser plus de bois.

Efficacité

L'échéancier de mise en œuvre prévoyait une action sur 2 ans finalisée en 2012. La première partie du schéma, que l'on appellera schéma de cadrage, s'est terminée en 2013 peu avant les élections municipales. Aussi, si la désignation des zones prioritaires à desservir permet déjà un financement bonifié des pistes, aucune action de communication n'a été faite sur l'outil. Cette communication sera faite une fois les nouvelles équipes municipales en place.

Aussi, et sur les objectifs à atteindre, si le présent schéma de cadrage permettra de répondre aux premiers objectifs de la fiche action (si le schéma est respecté), il ne permet pas encore de renforcer la valeur économique des forêts ni de mieux mobiliser les bois.

Efficience

Le coût estimatif de l'action était de 51.000 €. Sur cette base, une demande de financement a été faite dans le cadre du programme « PIT des Hautes Vallées ». La consultation de bureaux d'études a montré qu'il était impossible de réaliser un schéma complet avec cette enveloppe. A ce jour, le schéma de cadrage a coûté 49 035 €. Il manque aujourd'hui 15.000 € pour que le bureau d'étude choisi (ONF en collaboration avec CRPF) fasse l'ensemble des avants projets sommaires de pistes.

L'efficience de cette action est actuellement difficile à évaluer. En effet, on sait que ce schéma est un outil de connaissance nécessaire pour améliorer la mobilisation des bois. Cependant, il est difficile de se prononcer quant à savoir si les municipalités vont s'emparer de cet outil pour créer plus de pistes tant que la communication sur son existence n'a pas été encore faire. On sait cependant que les agents de l'ONF l'utilisent déjà.

Bilan financier en € :

Montant total de l'action	49035,58
Montant d'autofinancement	4903,56
Montant investi par le Conseil Général	2451,78
Montant investi par le Conseil Régional	6080,25
Montant investi par l'Etat	2942,24
Montant investi par l'Europe	32657,76

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- *Réunions du comité de suivi, cahier des charges* : 3 comités de pilotages, 6 réunions de groupes de travail
- *Validation par les maîtres d'ouvrages* : validation par le comité de pilotage.
- *Connaissance des points noirs routiers du territoire de la charte* : oui
- *Ordre de priorité dans les travaux à réaliser* : définition des zones les plus pertinentes pour réaliser de la desserte
- *Volume de bois nouvellement mobilisable (m3) et analyse économique*. Non réalisé. Dépend des avants projets sommaires de pistes
- *Nombre de projets de desserte* ; Non réalisé. Dépend des avants projets sommaires de pistes
- *Nombre de projets communs entre propriétaires forestiers* ; Non réalisé. Dépend des avants projets sommaires de pistes

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 2 - Chantiers pilotes - Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois

Sous-action 1 : Mise en place chantier câble-mât

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Une partie de la ressource en bois du massif est inexploitée du fait d'obstacles à la mobilisation. Il peut s'agir d'obstacles physiques (points noirs, desserte insuffisante), foncier (parcellaire morcelé) ou techniques (par exemple environnementaux, risques). De plus, on note que certaines surfaces de forêts communales ne relevant pas du régime forestier peuvent être assez importantes sur certaines communes.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif est d'illustrer les possibilités de résorption de ces obstacles à la mobilisation par des chantiers pilotes mettant en oeuvre des techniques innovantes ou exemplaires. Ces chantiers doivent aboutir à une gestion forestière durable et par conséquent à la mobilisation de bois et doivent valider l'utilisation des techniques et outils expérimentés sur le territoire du Grand Briançonnais.

Description initiale de l'action

Mise en place d'un câble-mât sur le versant du bois du Lauzet [La Roche de Rame] pour assurer la sortie des bois de 4 parcelles contiguës dont le passage en coupe de jardinage était prévu sur 4 ans. (Volume/ surface). Le caractère pilote relève de l'utilisation du câble mat d'une part et du regroupement de coupes pour atteindre les seuils de rentabilité du débardage par câble.

Territoire concerné

Forêt communale de la Roche de Rame

Maîtres d'ouvrage

Commune de la Roche de Rame

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

Le chantier par câble a été mis en œuvre.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

On remarque que l'ONF met en œuvre environ 1 chantier par câble par an sur le territoire.

On a ainsi vu un chantier sur d'autres communes (la Grave...). Cela pose la question de l'utilité de charte forestière pour cette action. Elle aurait probablement vu le jour sans la charte.

De nombreuses études ont été menées sur la thématique du câble. Pourtant, malgré l'augmentation du savoir faire du gestionnaire ONF, le nombre de chantiers reste relativement stable.

Cela est dû à plusieurs paramètres : la difficulté à trouver un câbliste, ainsi que les coûts d'exploitations plus élevés qu'avec la méthode traditionnelle (sans intégration des coûts de création de piste). Au final, le câble demeure intéressant dans des cas particuliers (beaucoup de volume à l'ha, bois de qualité, difficulté d'exploitation...)

Un partenaire remarque qu'il aurait été intéressant de plus communiquer sur ce chantier pour montrer son exemplarité.

Effacité

Ces chantiers montrent qu'exploiter par câble est possible. Parallèlement, ils permettent au gestionnaire de développer une compétence dans le domaine et sont essentiels à un retour d'expérience économique. Cependant et compte tenu des réserves évoquées ci-dessus, leur généralisation n'est pas à l'ordre du jour.

Initialement prévu en 2010, l'action s'est déroulée sur plusieurs années et a été conclue en 2012.

Effcience

D'un coût estimatif de 170.000 €, cette action a finalement coûté 194.000 €. Il faut noter que sans subvention, cette coupe ne se serait pas faite. De même, sans câble, elle ne se serait pas faite non plus.

Bilan financier en € :

Montant total de l'action	194000
Montant d'autofinancement	94000
Montant investi par le Conseil Général	0
Montant investi par le Conseil Régional	37500
Montant investi par l'Etat	62500
Montant investi par l'Europe	0

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de chantiers : 1/an

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 2 - Chantiers pilotes - Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois

Sous-action 2 : Echange amiable de parcelles

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Une partie de la ressource en bois du massif est inexploitée du fait d'obstacles à la mobilisation. Il peut s'agir d'obstacles physiques (points noirs, desserte insuffisante), foncier (parcellaire morcelé) ou techniques (par exemple environnementaux, risques). De plus, on note que certaines surfaces de forêts communales ne relevant pas du régime forestier peuvent être assez importantes sur certaines communes.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif est d'illustrer les possibilités de résorption de ces obstacles à la mobilisation par des chantiers pilotes mettant en oeuvre des techniques innovantes ou exemplaires. Ces chantiers doivent aboutir à une gestion forestière durable et par conséquent à la mobilisation de bois et doivent valider l'utilisation des techniques et outils expérimentés sur le territoire du Grand Briançonnais.

Description initiale de l'action

Dans le cadre de chantier de mobilisation de bois mettre en place un échange amiable de terrains forestiers sur une zone délimitée et dans une période délimitée sur une zone où les échanges pourraient porter entre propriétaires (échange de parcelles communales non soumises morcelées avec des parcelles privées enclavées dans le communal). Choix d'une zone test sur la base de la motivation d'une commune, enquête foncière (cadastrale), proposition d'échange par courrier et au cours d'une réunion.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir à l'échelle communale

Effectivité

Action on lancée.

Aucun partenaire n'ayant souhaité la porter. En effet, compte tenu du morcellement extrême de la forêt locale et notamment en forêt privée, le rapport temps passé/résultat n'a pas été jugé satisfaisant.

A l'heure actuelle, les partenaires ne sont pas d'accord sur la faisabilité réelle de cette action.

Efficacité

RAS. Action prévue en 2011 pour une durée de 6 mois.

Efficienne

Coût initial non chiffré à adapter en fonction de la surface

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Chantiers engagés suite à un regroupement en forêt privée, la levée d'un point noir ou l'installation d'un câble. 0

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 2 - Chantiers pilotes - Résorption d'obstacles à la mobilisation des bois

Sous-action 3 : inventaire des forêts communales non soumises

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Une partie de la ressource en bois du massif est inexploitée du fait d'obstacles à la mobilisation. Il peut s'agir d'obstacles physiques (points noirs, desserte insuffisante), foncier (parcellaire morcelé) ou techniques (par exemple environnementaux, risques). De plus, on note que certaines surfaces de forêts communales ne relevant pas du régime forestier peuvent être assez importantes sur certaines communes.

Objectifs et résultats à atteindre

Concernant les surfaces de forêts communales ne relevant pas du régime forestier, et suivant le principe des articles L1, L6 et L8 du code forestier, les forêts des collectivités doivent être gérées conformément à un document d'aménagement agréé qui permet d'assurer une gestion durable. Ces forêts devraient donc relever du régime forestier et d'un programme de coupe devrait leur être appliqué partout où l'accessibilité le permet

Description initiale de l'action

Etablir l'inventaire des forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier et le se doter d'un document d'aménagement en vue de mobiliser à terme plus de bois.

Chacun de ces chantiers pilotes devra constituer un support de communication sur les techniques et out ils utilisés, sur la base des résultats des chantiers.

Territoire concerné

Freissinières, Saint Martin de Queyrières, L'Argentière la Bessée, La Roche de Rame, Pelvoux

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Ecrins par Maîtrise d'Ouvrage déléguée

Effectivité

Action en cours

Mise en œuvre de l'action

Cette action a partiellement été mise en œuvre. En effet, l'inventaire a été établi mais la question de la gestion de ces forêts n'a pas été tranchée. En contrepartie, l'inventaire a finalement concerné l'ensemble du pays Grand Briançonnais.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est particulièrement importante dans la mesure où l'inventaire a montré que la moitié de ce que l'on considérait comme des forêts privées est en fait de la forêt communale non soumise (10000 ha sur 60000ha en tout – chiffres cartographiques des SIG des communautés de communes). Parallèlement, l'Etat a institué une taxe sur les forêts gérées par l'ONF. A l'aune de ces deux constats, il semble pertinent de se poser la question de ce qui doit être effectivement géré par l'ONF et ce qui n'est pas nécessaire, en gardant à l'esprit que, contrairement à ce qui est indiqué dans les objectifs initiaux, seules les forêts des collectivités faisant l'objet d'une exploitation **régulière** sont dans l'obligation d'être soumises. La pertinence de l'action ne fait cependant pas consensus.

Effacité

Pour l'instant, cette action a permis d'obtenir des chiffres particulièrement importants, mais n'a pas permis la gestion effective des forêts non soumises.

Effcience

Non chiffrée initialement, cette action a été très efficace puisqu'elle n'a coûté que du temps agents de trois partenaires de la charte. En effet, c'est le chargé de mission forêt-bois du pays en collaboration avec les SIG des communautés de communes qui ont élaboré la cartographie. Une visite de terrain a été organisée en collaboration avec l'ONF pour avoir un aperçu de ce que l'on trouvait sur ces surfaces.

En partant du principe qu'un jour de bureau d'étude coûte 500 €, et que le temps passé pour le diagnostic a été de 6 jours pour le pays, 2 jours pour les sigistes et 1 jour pour l'ONF, on en déduit que l'économie réalisée grâce à la charte a été de 4500 €.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Inventaire des forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier : oui

Gestion de ces forêts : non

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 3 - Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois

Sous-action 1 : regroupement de propriétaires pour la réalisation de travaux

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Près d'un tiers de la production brute annuelle de bois se fait dans les forêts privées dont le très fort morcellement interdit toute action sylvicole dans les peuplements. Ce morcellement est illustré par une surface moyenne des propriétés de 0,3 Ha et une surface moyenne des parcelles de 0,1 ha (source cadastre) . Ces dernières peuvent en outre être sous le statut d'indivision ou de Bien Non Délémité.

Cet extrême morcellement a limité jusqu'alors l'intervention des organismes de la forêt privée. L'activité forestière en forêt privée est donc le plus souvent limitée à des activités d'autoconsommation.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est de permettre une gestion durable des forêts privées dont la conséquence est une mobilisation de bois. Cette dernière ne peut qu'augmenter puisqu'elle est actuellement trop faible pour être estimée.

Les outils identifiés ont pour objectif commun de promouvoir une gestion concertée et durable de ces forêts par l'incitation au regroupement des propriétés privées.

Description initiale de l'action

Regroupement de propriétaires forestiers privés pour la réalisation de travaux, coupes d'éclaircie ou de régénération (sites pressentis: vallée de la Guisane (Le Monetier / la Salle les Alpes, St Martin des Queyrières, ...). Le caractère pilote de l'opération relève de la mise en oeuvre des techniques de regroupement de propriétaires forestiers pour la réalisation de coupe et travaux sur un foncier exceptionnellement morcelé qui a empêché jusqu'alors aux organismes de la forêt privée d'intervenir sur le territoire du Pays. Pour plus d'efficacité dans l'action le choix des secteurs d'interventions sera fait en concertation avec les acteurs locaux (communes, propriétaires,...)

Territoire concerné

Non déterminé reste à définir avec les acteurs locaux

Maîtres d'ouvrage

Coopérative Provence Forêt

Effectivité

Action en cours.

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été lancée par la coopérative fin 2012 sur la commune du Monétier-les-Bains. Plus d'une trentaine de personnes ont participé à la première réunion préparatoire. Un chantier doit en découler.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Ce genre d'action permet de mobiliser les propriétaires forestiers là où ils ne sont pas mobilisés régulièrement. Les chantiers pilotes ont valeur d'exemple.

Efficacité

Pour l'instant, et compte tenu que l'action n'a pas été menée à son terme, l'efficacité ne peut se mesurer qu'en terme de propriétaires mobilisés. Le nombre de personnes présentes à la réunion est plutôt satisfaisant et montre un intérêt global pour la gestion des forêts privées.

Initialement prévue en 2010, cette action a été lancée fin 2012 à cause de problèmes de financements. Voir ci-après.

Efficiences

Le Coût estimatif de l'action était de 52 500 € /an sur 2 ans. Initialement prévu dans le cadre du PIT des Hautes vallées, le financement n'a finalement permis de récolter que des fonds régionaux, du fait des règles de financement européen. Il en a découlé une action réduite par rapport au projet initial pour un montant total de 25000 €.

Bilan financier en € :

Montant total de l'action	25000
Montant d'autofinancement	5000
Montant investi par le Conseil Général	0
Montant investi par le Conseil Régional	20000
Montant investi par l'Etat	0
Montant investi par l'Europe	0

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de propriétaires contactés : 36

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 3 - Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois

Sous-action 2 : Sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion durable

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Près d'un tiers de la production brute annuelle de bois se fait dans les forêts privées dont le très fort morcellement interdit toute action sylvicole dans les peuplements. Ce morcellement est illustré par une surface moyenne des propriétés de 0,3 Ha et une surface moyenne des parcelles de 0,1 ha (source cadastre) . Ces dernières peuvent en outre être sous le statut d'indivision ou de Bien Non Délimité.

Cet extrême morcellement a limité jusqu'alors l'intervention des organismes de la forêt privée. L'activité forestière en forêt privée est donc le plus souvent limitée à des activités d'autoconsommation.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est de permettre une gestion durable des forêts privées dont la conséquence est une mobilisation de bois. Cette dernière ne peut qu'augmenter puisqu'elle est actuellement trop faible pour être estimée.

Les outils identifiés ont pour objectif commun de promouvoir une gestion concertée et durable de ces forêts par l'incitation au regroupement des propriétés privées.

Description de l'action

Sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion durable. La démarche proposée consiste à s'appuyer sur le morcellement extrême et la perte de connaissance des limites des parcelles forestières pour proposer une gestion concertée en montrant, sur le terrain, les limites de parcelles d'un secteur à un groupe de propriétaires. Sur les secteurs concernés, l'ensemble des propriétaires se verront remettre un diagnostic forestier et de propositions d'action à réaliser dans le cadre d'une gestion concertée et si le contexte s'y prête proposition de regroupement foncier (ASL, AFP, ...). Pour plus d'efficacité dans l'action le choix des secteurs d'interventions sera fait en concertation avec les acteurs locaux (communes, propriétaires,...)

Territoire concerné

Non déterminé reste à définir avec les acteurs locaux

Maîtres d'ouvrage

CRPF PACA

Effectivité

Action finalisée, ayant vocation à perdurer

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été faite en 2010 et reconduite en 2011 et 2012 sur trois communes différentes. Elle a permis de mobiliser une petite dizaine de propriétaires lors de chaque session.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action permet d'entretenir régulièrement l'idée d'une gestion chez les propriétaires. Parallèlement, l'utilisation du GPS est un outil essentiel dans la mesure où la première question des propriétaires est de savoir où se trouve leur parcelle. On se heurte cependant à la difficulté du territoire où les propriétés privées sont

particulièrement petites et morcelées.

Efficacité

Ces actions ont permis des contacts plus poussés entre les propriétaires et le CRPF. La gestion effective des parcelles se heurte cependant à leur taille.

Efficiences

Le Coût estimatif de l'action était de 8750 € sur 2 ans.
Au final, le CRPF a monté l'action sur ces fonds d'animation.

En partant du principe qu'un jour de bureau d'étude coûte 500 €, et que le temps passé pour l'action a été de 1 jour pour le pays, 9 jours pour le CRPF, on en déduit que l'économie réalisée grâce à la charte a été de 5000 €.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de propriétaires contactés : 25

Liste des actions de communications réalisées : 3

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 3 - Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois

Sous action 3 : Travailler avec les structures de regroupements déjà existantes

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Près d'un tiers de la production brute annuelle de bois se fait dans les forêts privées dont le très fort morcellement interdit toute action sylvicole dans les peuplements. Ce morcellement est illustré par une surface moyenne des propriétés de 0,3 Ha et une surface moyenne des parcelles de 0,1 ha (source cadastre) . Ces dernières peuvent en outre être sous le statut d'indivision ou de Bien Non Délimité.

Cet extrême morcellement a limité jusqu'alors l'intervention des organismes de la forêt privée. L'activité forestière en forêt privée est donc le plus souvent limitée à des activités d'autoconsommation.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est de permettre une gestion durable des forêts privées dont la conséquence est une mobilisation de bois. Cette dernière ne peut qu'augmenter puisqu'elle est actuellement trop faible pour être estimée.

Les outils identifiés ont pour objectif commun de promouvoir une gestion concertée et durable de ces forêts par l'incitation au regroupement des propriétés privées.

Description de l'action

Travailler avec les structures de regroupements déjà existantes : dans un premier temps, diagnostic forestier de trois Associations Forestières Pastorales (AFP) du Queyras (Ristolas, Abries et Aiguilles) sur les cinq existantes. Ces structures de regroupement et de gestion en commun déjà existantes comportent de la forêt privée. Il s'agit, suite à un diagnostic des potentialités forestières et une identification des actions à mener, de proposer une gestion des forêts de l'AFP et de vulgariser la gestion forestière. Puis si les résultats de cette action s'avèrent positifs, il est prévu d'étendre cette action à toutes les AFP qui le souhaitent comportant de la forêt privée situées sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais (soit 6 AFP supplémentaires).

Territoire concerné

Communauté de commune de l'Escarton du Queyras puis Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Communauté de commune de l'Escarton du Queyras puis CRPF PACA et Chambre d'agriculture 05

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

L'action a été mise en place dans le cadre du PIT des Hautes Vallées. Elle a permis une cartographie globale de l'ensemble des forêts privées de la communauté de commune. Un contact avec tous les propriétaires privés de la zone et la fourniture d'une fiche type de propriété (peuplement...) aux propriétaires qui en ont fait la demande. Des réunions d'information ont eu lieu dans chaque commune (permettant la mobilisation d'une trentaine de personnes en moyenne). Il est ressorti de ces réunions que, si les propriétaires ne souhaitaient pas s'appuyer sur les AFP pour se regrouper, des regroupements type « ASL » étaient possible.

Enfin, le chantier pilote initialement prévu n'a pu être mis en place pour des raisons techniques.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est emblématique de ce que l'on peut faire en forêt privée. En s'appuyant sur une connaissance accrue du territoire, elle a permis de contacter des propriétaires qui, jusque là, n'avaient aucun partenaire institutionnel. Si la réalisation d'un chantier pilote est en bonne voie, on se heurte maintenant à la difficulté de garder ces propriétaires mobilisés au travers de la construction d'organismes de regroupements. Ce travail est un travail de fond. La question est de savoir si un organisme va se servir de la mobilisation initiale pour créer quelque chose. A l'heure actuelle, la communauté de commune semble vouloir poursuivre son action en ce sens.

Efficacité

L'action a permis de connaître la forêt privée et d'envisager des actions de gestion. Cependant, cette gestion ne pourra se faire qu'au travers d'actions de mobilisation et de regroupement. Or, le regroupement en dehors des AFP n'était pas prévu initialement. Il faudra donc d'autres actions en ce sens pour que le travail engagé porte réellement ses fruits. Il n'en demeure pas moins que cette action a permis la construction d'une belle dynamique des propriétaires privés autour de la forêt.

L'échéancier de l'action est conforme au prévisionnel, avec une action lancée en 2010 pour une période de 2 ans.

Efficience

Le coût estimatif de l'action était de : 12 500 €/an sur 2 ans puis 25 000 €/an sur 2 ans. Elle a finalement coûté environ 70.500 €.

Ce coût semble particulièrement justifié, compte tenu de l'engouement suscité chez les propriétaires.

Bilan de l'action en €

Montant total de l'action	70584
Montant d'autofinancement	7058
Montant investi par le Conseil Général	3529
Montant investi par le Conseil Régional	8752
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	51245

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de propriétaires contactés : 126

Nombre de diagnostics réalisés : 27

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 1 - Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

Fiche-action concernée : 3 - Inciter à développer une gestion durable et groupée en forêt privée ainsi que la mobilisation des bois

Sous action 4 : mieux connaître la forêt privée

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Près d'un tiers de la production brute annuelle de bois se fait dans les forêts privées dont le très fort morcellement interdit toute action sylvicole dans les peuplements. Ce morcellement est illustré par une surface moyenne des propriétés de 0,3 Ha et une surface moyenne des parcelles de 0,1 ha (source cadastre) . Ces dernières peuvent en outre être sous le statut d'indivision ou de Bien Non Délimité.

Cet extrême morcellement a limité jusqu'alors l'intervention des organismes de la forêt privée. L'activité forestière en forêt privée est donc le plus souvent limitée à des activités d'autoconsommation.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est de permettre une gestion durable des forêts privées dont la conséquence est une mobilisation de bois. Cette dernière ne peut qu'augmenter puisqu'elle est actuellement trop faible pour être estimée.

Les outils identifiés ont pour objectif commun de promouvoir une gestion concertée et durable de ces forêts par l'incitation au regroupement des propriétés privées.

Description de l'action

Mieux connaître la forêt privée et les secteurs où intervenir en priorité : Poursuite des plans de développement de massif sur les 15 communes restantes. Le Plan de Développement de Massif est un outil de connaissance de la forêt privée du territoire et d'identification de priorités d'action sur ce territoire.

Territoire concerné

Action 4 : Aiguilles, Briançon, Cervières, Eyglies, La Grave, Molines en Queyras, Montgenèvre, Névache, Réotier, Saint Clément sur Durance, Saint Crépin, Saint Véran, Val-des-Prés, Vars, Villard D'Arène

Maîtres d'ouvrage

CRPF PACA

Effectivité

Action non mise en œuvre mais réalisé en partie via d'autres actions

Mise en œuvre de l'action

Cette action n'a pas été réalisée en tant que telle. Cependant, d'autres actions ont permis de répondre à l'objectif de connaissance globale de la forêt privée avec des méthodes proches des PDM, à savoir la sous action précédente, ainsi que l'action 11.1.

On a ainsi pu couvrir les communes de Molines en Queyras, Névache, Saint Véran, Val-des-Prés.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action n'a pas d'incidence directe en l'absence de la réalisation de chantiers. Elle permet cependant de connaître la forêt privée du territoire, phase essentielle à la définition d'une politique adaptée

Efficacité

L'efficacité sera traitée dans les fiches actions correspondantes

Efficience

Le Coût estimatif de l'action était de 10.550 €/an sur 2 ans pour couvrir 15 communes. On peut donc estimer que les actions précitée, qui ont permis de couvrir quatre communes, ont permis une économie de 5.275 €

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de communes couvertes par un nouveau PDM ou équivalent : 4

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 2 - Moderniser et développer les entreprises de la filière bois

Fiche-action concernée : 4 - Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Pour assurer leur pérennité mais aussi pour répondre à la demande locale, les entreprises de la filière bois doivent être accompagnées dans leurs projets de développement, de reprise éventuelle et de modernisation. Certaines souhaitent optimiser leurs investissements en réalisant certains projets en commun.

Objectifs et résultats à atteindre

- Développer et moderniser les entreprises locales de transformation du bois ;
- Rechercher des économies d'échelle dans la modernisation de leur outil de travail ;
- Faciliter l'accès des entreprises du bois aux aides financières

Description de l'action

- Rechercher les conditions optimales de ce développement (reprise éventuelle, équipements, infrastructures, partenariats, synergie et complémentarité avec d'autres filières, labels, séchage des bois, ...) avec les entrepreneurs ;
- Proposer un plan opérationnel de mise en œuvre ;
- Aider les entreprises à répondre aux exigences réglementaires (document unique, poussières de bois...) et à la mise en place du marquage CE ;
- Mettre au point des outils de communication commerciale pour les entreprises de la première transformation. Le public visé par ces outils de communication est le grand public, clients potentiels des scieries locales qui s'approvisionnent plus facilement auprès des grandes surfaces de bricolage ;
- Mettre en place un accompagnement individuel et des formations collectives sur la transmission/création d'entreprises de la filière bois. Cette action pourrait être particulièrement orientée vers la valorisation de l'attractivité des métiers de la filière bois et le renforcement de la pluriactivité.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action mise en oeuvre

Mise en œuvre de l'action

Cette action est décomposée en plusieurs phases :

- la recherche des conditions de développement des entreprises est passée par des contacts réguliers avec ces dernières, une veille réglementaire.... Assurée par le pays du Grand Briançonnais
- En ce qui concerne le plan opérationnel, s'il n'a pas été proposé en tant que tel, il s'est retrouvé dans les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de la charte forestière. Ce plan, simple, pourrait découler des problèmes suivants : personne n'a une connaissance globale des débouchés porteurs de la filière, les charpentiers ne trouvent pas de bois locaux adaptés à leur besoins (séchage, délais...)

tandis que les scieurs déclarent qu'il n'y a pas de demande. Les exploitants optimisent la valorisation du tri des bois plutôt au détriment du travail d'exploitation, tandis que de nombreux propriétaires hésitent à couper du bois pour des raisons économiques ou paysagères.

- L'aide aux entreprises concernant le marquage CE a consisté en la réalisation d'une plaquette d'information sur ces normes, financée dans le cadre du PIT des Hautes Vallées par le Pays
- Concernant la communication, une campagne radio prônant l'utilisation des bois locaux a été réalisée. Il faudrait aller plus loin en s'appuyant sur une connaissance quasi exhaustive des produits proposés par les entreprises (connaissance non disponible actuellement).
- Enfin, concernant la création/reprise, l'IRCE a mené une action de formation/information dans le cadre du projet Bati'alp, financé par le leader du Pays.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Les phases de cette action ont chacune montré des niveaux de pertinence différents :

- La recherche des conditions de développement des entreprises a été essentielle pour bien comprendre les problèmes liés à la filière. Ils permettent maintenant de définir où intervenir pour améliorer le fonctionnement de la filière
- La constitution d'un plan opérationnel revient à dire que toutes les données n'étaient pas disponibles lors de l'élaboration de la charte pour savoir quoi faire dans la filière. La rédaction du plan n'a pas été nécessaire puisque des actions cohérentes ont été rajoutées par la suite. Il servira de trame lors de la construction d'une nouvelle charte
- La rédaction de la plaquette ne semble pas des plus pertinentes. En effet, si elle a permis la communication sur des normes de manière simple, force est de constater que ces normes sont déjà appliquées en entreprises.
- Sur la campagne de communication, elle a été une bonne base mais c'est heurtée à la non connaissance des produits des entreprises. On est donc resté sur des considérations générales
- Enfin, le projet de l'IRCE a été suivi par des entreprises qui ont pu travailler sur leur reprise, et est donc très cohérent par rapport à l'ensemble de l'action, même si il n'a touché que 12 entreprises

Des partenaires ont émis les remarques suivantes : « Dans la mesure où des entreprises ont été aidées grâce au programme LEADER du GAL du Pays, il aurait été pertinent de mieux informer les partenaires. Par ailleurs, il faudrait plus d'actions sur le développement commercial... ».

Efficacité

Les phases de cette action ont chacune montré des niveaux d'efficacité différents :

- La recherche des conditions de développement des entreprises a bien rempli son rôle de connaissance qui a permis de déboucher sur la compréhension des freins de la filière et a permis le lancement d'actions complémentaires adaptées
- La rédaction de la plaquette a produit peu de résultats
- La campagne de communication a permis de rappeler l'existence des bois locaux et nombre de partenaires l'ont entendu. Son effet, n'est pas mesurable et probablement faible compte tenu des réserves évoquées précédemment.
- Le projet de l'IRCE a, à l'heure actuelle, permis trois reprises.

Efficience

- Le coût estimatif de l'action était le suivant :
Etudes de développement des entreprises : 5.000 € HT /entreprise
Outil de communication : 5.000 € HT
Transmission/création d'entreprises de la filière bois : 50.000 € HT /8 à 15 entreprises
⇒ Coût total : 80.000 € HT

Il ressort que sur les phases évoquées, seules deux ont donné lieu à un financement spécifique, le reste étant noyé dans le coût d'animation de la charte forestière.

- La rédaction et l'impression de la plaquette a été intégrée dans le financement du PIT de hautes vallées

et notamment au coût global de l'action 6.

- L'action de l'IRCE a été financée dans le cadre du LEADER avec le plan de financement suivant

Montant total de l'action	78500
Montant d'autofinancement	
Montant investi par le Conseil Général	5495
Montant investi par le Conseil Régional	14130
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	43175
Autre	15700

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- *Nombre d'action de communication : 1*
- *Connaissance approfondie des freins de la filière : oui*
- *Nombre de transmission d'entreprises : 3*

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 2 - Moderniser et développer les entreprises de la filière bois

Fiche-action concernée : 5 - Contrat d'approvisionnement « pilote » entre un exploitant local et un propriétaire

Présentation de l'action

Contexte du projet :

La forêt du Pays du Grand Briançonnais est au trois quarts publique et il s'agit essentiellement de forêts communales ce qui est largement au dessus de la moyenne départementale et encore plus régionale.

En moyenne, ce sont 25 000 m³ de bois qui sont mis en vente chaque année dans le cadre des aménagements forestiers, mais seulement les deux tiers trouvent preneur et sont exploités. Beaucoup de lots restent sans offre.

Les coupes invendues sont essentiellement des coupes difficiles (pente) et des lots hétérogènes avec un faible prélèvement par hectare

Objectifs et résultats à atteindre

Ce contrat pourrait être contracté en forêt communale. En effet, en domanial la démarche de mise en place de contrats d'approvisionnement devrait intervenir à l'échelle de la Direction Territoriale, et en forêt privée le morcellement limite ce genre de contrat. Il est cependant nécessaire de construire un contrat spécifique lié aux objectifs communs de la filière et de la commune contractante.

Le contrat d'approvisionnement permettrait de mieux vendre les coupes de bois hétérogènes des forêts et garantir l'approvisionnement des scieurs locaux.

Description de l'action

- Journée d'information sur la valorisation et la commercialisation des bois (Communes Forestières des Hautes-Alpes, Action 23)
- Animation autour de cette action auprès des propriétaires (notamment communes), gestionnaires (ONF, Coopérative Provence Forêt) et exploitants ;
- Mise au point d'un contrat d'approvisionnement type sur la base des besoins exprimés par les acteurs consultés ;
- Engagement des communes, des propriétaires forestiers privés pour la vente de bois par contrats d'approvisionnement, avec une garantie minimum de 2 ans pour un volume défini afin de répondre aux attentes de la filière ;

Territoire concerné

Non déterminé reste à définir

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action mise en œuvre mais abandonnée

Mise en œuvre de l'action

Comme prévue, une formation a été faite par les Communes Forestières (voir action 23). En revanche, la mise en place de ce contrat, opérée par une collaboration Pays-ONF, s'est heurtée à plusieurs problèmes : il n'est pas possible, de par la loi, de signer un contrat avec un exploitant. Il en résulte qu'il faut signer un contrat avec un transformateur de bois. Aussi, les exploitants forestiers sont contre cette action dans la mesure où elle les ramène au statut d'entrepreneur de travaux et leur donne l'impression de réduire leurs bénéfices. Parallèlement, le contact avec les scieries montre qu'elles veulent toutes du « beau bois ». Aussi, et afin de ne pénaliser personne, le travail s'est axé sur la fourniture de la seule entreprise de fraisage de bois rond du territoire. Au finale, cette action n'a pu déboucher, faute de matière première suffisante adaptée au fraisage.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Si l'on excepte le problème lié à la non possibilité de signer ces contrats avec les exploitants, cette action demeure très pertinente pour faire en sorte que le bois de qualité reste sur le territoire. Il faudrait travailler avec les scieries pour qu'elles définissent un cahier des charges de la qualité des bois sur pied pour que tout le monde se mette d'accord sur le produit à livrer. En revanche, cela revient à court-circuiter les exploitants. On se retrouve ici devant un choix politique.

Efficacité

A défaut de pouvoir aboutir, l'action a permis de monter ce qu'il fallait faire.

Efficiences

Le coût estimatif de l'action était le suivant : 6.750 €

L'action a été menée sur les fonds propres de l'ONF et par l'animateur du Pays. Le pays a passé 3 jours et l'ONF 5. En prenant comme base un coût journalier de 500 €, la présence de la charte a ainsi permis d'économiser 4.000 €.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de contrats d'approvisionnement mis en place, 0

Volume de bois contractualisés, 0

Nombre de communes contractualisant pour l'exploitation forestière, impossible

Nombre d'entreprises concernées par des contrats d'approvisionnement. 0

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 2 - Moderniser et développer les entreprises de la filière bois

Fiche-action concernée : 6 - Etude de faisabilité d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés

Présentation de l'action

Contexte du projet :

La certification gestion durable s'avère nécessaire pour continuer à commercialiser les bois exploités localement. En effet, cette certification n'est valable que si l'ensemble de la chaîne de production du propriétaire au transformateur est certifiée. Apposée sur les produits, la marque permet à chacun de faire ses achats en connaissance de cause et de répondre aux documents techniques (DTU) de nombreux constructeurs. De plus, il est précisé qu'à partir de 2010, 100% des commandes publiques devront porter sur des produits certifiés gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

- Favoriser la modernisation des entreprises de la filière bois ;
- Augmenter leur capacité de production pour répondre à la demande d'un marché local ;
- La mise en place de plateformes de tri qualitatif des bois, permettant une meilleure valorisation des bois (différentiel de 30% sur les bois de structure) doit aussi être étudiée.

Description de l'action

- Etude de faisabilité plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés ;
- Investissement de l'outillage industriel

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action mise en œuvre

Mise en œuvre de l'action

L'action s'est concentrée sur 2 études : une technique concernant la comparaison entre le tri mécanique et le tri visuel du mélèze, et une autre étude économique, visant à définir les débouchés pour le bois trié mécaniquement, ainsi que les conditions pour écouler ce bois. Il en ressort que si le tri mécanique est pertinent, il n'est pas adapté à la charpente traditionnelle qui vise un aspect esthétique, tout autant qu'une résistance mécanique.

NB : il faut noter que l'étude technique a concerné l'ensemble du mélèze Haut Alpin

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette étude a été intéressante dans la mesure où elle a permis de mettre fin aux spéculations concernant le tri mécanique et permettra, si les scieries se structurent en conséquence, de montrer la pertinence de ce tri sur des bois standardisés.

Cette étude permettra aussi à d'autres territoires de ne pas s'investir dans une technique inadaptée.

Efficacité

Les objectifs ne pourront être atteints avec cette étude puisqu'elle partait d'un postulat (le tri mécanique est pertinent) qui s'est révélé inadapté au territoire.
Initialement prévue sur 2010, l'étude s'est terminée en 2012.

Efficienc

Le coût estimatif de l'action était de 45 000 € HT.

L'action a été financée dans le cadre du PIT des Hautes vallées :

Montant total de l'action	46755,5
Montant d'autofinancement	4675,55
Montant investi par le Conseil Général	2332,22
Montant investi par le Conseil Régional	5783,75
Montant investi par l'Etat	2842,24
Montant investi par l'Europe	31121,74
Autre	

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- *Nombre de réunions : 2*
- *Nombre d'acteurs impliqués : 9*

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 7 - Publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les utilisateurs finaux connaissent mal les entreprises implantées sur le territoire et par conséquent ignorent les produits finis disponibles. La construction de l'offre et de la demande est alors difficile à mettre en place.

Objectifs et résultats à atteindre

A destination des collectivités, architectes et maîtres d'œuvre, l'annuaire se veut être un outil de travail accessible pour trouver aisément les entreprises de la filière forêt-bois répondant à leurs besoins :

- Proposer une connaissance plus approfondie des entreprises en effectuant des recherches d'entreprise par thème [artisanat, bois-énergie, certification, charpente et construction, produits finis, sciage,...] ou par communes.
 - Comprendre l'organisation et l'importance de la filière bois en Grand Briançonnais
- Mettre en cohérence l'offre et la demande

Description de l'action

- Phase d'animation : Recenser les entreprises de la filière bois en partenariat avec les chambres consulaires,
- Phase de mise en oeuvre : Conception et diffusion de l'annuaire et Organisation d'un événementiel

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action lancée

Mise en œuvre de l'action

Le premier travail a consisté en l'élaboration d'un listing des entreprises. Ce travail est loin d'être anodin dans la mesure où il a nécessité le croisement de la base de données de l'INSEE, de la chambre des métiers, de la chambre du commerce et de l'IRCE, ces bases de données étant toutes différentes, redondantes dans certains cas.

Il faudra maintenant établir l'annuaire en tant que tel.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est particulièrement importante car elle permet la connaissance de ce qui se passe réellement sur le territoire. Elle se heurte cependant à deux problèmes :

- La base est constituée de données déclaratives. On peut très bien avoir une entreprise qui déclare faire de la menuiserie pour des raisons administratives, et qui, pourtant, n'a jamais vu un bout de bois.
 - Cette base est en constante évolution et ne pourra jamais prétendre à l'exhaustivité !
- .

Efficacité

La base de données est une première étape qui permet effectivement de mieux connaître les entreprises. Cependant, l'action ne sera réellement efficace qu'avec la constitution de l'annuaire des entreprises indiquant leurs produits.

Efficience

Le Coût estimatif de l'action était de 8 500 €. Cette action a été menée par l'animateur de la charte pour une durée de 4 jours, soit un équivalent de 2000 € économisés.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre d'entreprises répertoriées : 206

Nombre d'annuaires distribués : 0

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 1 : Audit des besoins et de l'offre

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

Réalisation d'un audit à l'échelle du territoire du Pays du Grand Briançonnais, orientés par cibles - producteurs de produits bois, artisans du bâtiment, collectivités, prescripteurs – comprenant :

1ère partie sur la demande :

- les usagers potentiels de bois locaux ;
- les projets émergents de construction des collectivités (communes, conseil général, stations, institutions publiques, ...).

2ème partie sur l'offre :

- des exemples de chantiers ayant mis en oeuvre des bois locaux ;
- les possibilités d'utilisation des bois locaux.

Cette enquête sera complétée par l'inventaire des entreprises de la filière bois (action 9) ainsi que par une évaluation du surcoût liée à l'emploi du bois local dans la construction sur la base de l'analyse de chantiers réalisés.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été réalisée pour l'amont de la filière. On sait maintenant ce que proposent les scieries, quels sont leurs handicaps pour se positionner sur le marché de la seconde transformation. En revanche, la

connaissance de l'aval de la filière reste très floue.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est particulièrement pertinente. En effet, il n'est pas possible de définir une politique efficace de développement économique sans connaissance des marchés. Or, à l'heure actuelle, personne ne dispose d'outil de connaissance des marchés aval. Il serait intéressant de créer un observatoire à ce propos.

A court terme, des partenaires font remarquer qu'il serait important de publier un rapport, même succinct, de cet audit partiel.

Efficacité

L'action réalisée va dans le sens des objectifs, même si elle est incomplète. Elle permet d'ores et déjà de travailler sur l'amont de la filière.

Efficience

Le Coût estimatif était de 8.000 €. Au final, le chargé de mission du Pays a passé 10 jours sur cette thématique, soit un équivalent de 5.000 € économisés grâce à la charte.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- 1) Nombre d'acteurs consultés : 50
- 2) Pourcentage de réponse à l'enquête : 12 %

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 2 : Sensibiliser les acteurs à l'utilisation des bois locaux

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

- ½ journée de sensibilisation/formation à destination des élus sur le thème du bois construction proposée et menée en partenariat avec Fibois 04/05 ;
- Elaboration d'un "porter à connaissance" pour la prise en compte de l'utilisation du bois dans les réglemens de documents d'urbanisme (à l'usage des services urbanisme des collectivités et des rédacteurs de PLU) ;
- Mettre au point d'une boîte à outils à l'usage des rédacteurs de cahier des charges d'appel d'offre de bâtiments publics.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action lancée mais annulée

Mise en œuvre de l'action

Une journée a été organisée par le Pays en collaboration avec le CPIE de la Haute Durance et fibre SUD à destination des élus, techniciens de collectivités et architectes, visant à montrer des constructions en bio locaux. Parallèlement, le CPIE a organisé une journée à destination de constructeurs privés pour laquelle ils pouvaient bénéficier d'un appui d'un bureau d'étude spécialisé. L'action a été annulée par manque de participants.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Si cette action demeure pertinente sur le fond, elle se heurte à la difficulté de mobilisation des élus et techniciens sur cette thématique, notamment sur une longue durée. Un travail est à lancé avec des sessions d'information probablement plus courtes

.

Efficacité

RAS

Action faite fin 2011.

Efficience

Coût initial estimatif de l'action 10.000 € HT

Le coût de préparation de l'action est de trois jours pour le pays, trois pour le CPIE et trois pour Fibre sud, plus l'impression des supports, soit un équivalent de 5.000 €

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre de rencontres effectuées : 0

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 3 : Identifier et réaliser une opération pilote bois construction :

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

- Etudier les possibilités d'utilisation valorisante des bois locaux dans le cadre d'une opération pilote bois construction;
- Elaboration concertée d'un cahier des charges à destination d'être diffusé;
- Mise en place d'un suivi concernant le processus constructif ;
- Faire un bilan des avantages-contraintes lié à l'utilisation du bois local ;
- Utiliser ces chantiers pilotes comme support de communication.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

Trois collectivités locales se sont lancées dans la construction de bâtiments pilotes avec le label « Bois Des Alpes » : une école à Guillestre, des ateliers municipaux à Abries, et un bâtiment intercommunal à Château Ville Vieille. Les trois bâtiments en sont à différents stades d'avancement : l'école a été finie en 2012, les ateliers sont en cours de construction et les bâtiments intercommunaux en phase d'étude.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Montrer qu'il est possible de construire en bois local est particulièrement intéressant. En revanche, il faut noter que le comité de pilotage de la charte a acté le fait que, si le label bois des alpes était intéressant, il n'était que

peu adapté à son territoire. Aussi, l'animation du pays a surtout consisté à aider à trouver des entreprises pour positionner sur les marchés, mais n'a pas poussé particulièrement ce label. Aussi, ces bâtiments seraient probablement sortis de terre en l'absence de la charte même si elle les a accompagnés.

Efficacité

Ces bâtiments remplissent effectivement bien l'objectif qui vise à montrer, et notamment aux collectivités, qu'il est possible de construire en bois local.

Efficience

Il ne rimerait à rien de mettre en avant les coûts de construction des bâtiments dans le bilan de charte compte tenu de leur montant (par exemple, l'école a coûté 3,75 millions d'euros). Aussi, non nous en tiendrons à l'accompagnement qu'a pu faire l'animateur de la charte.

Le coût de l'action est de trois jours pour le pays, 3 soit un équivalent économisé de 1500 €

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Nombre d'opérations pilotes d'écoconstruction : 3

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 4 : Illustrer les possibilités d'autoconsommation de bois

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

- Sensibilisation des acteurs locaux et identification d'une zone d'approvisionnement en forêt privée ;
- Identification de propriétaires privés de parcelles contiguës ;
- Organisation d'un chantier d'exploitation forestière ;
- Transport à une scierie locale d'un lot ou organisation d'un chantier de scie mobile ;
- Redistribution des bois sciés aux propriétaires.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Centre Régional de la Propriété Forestière

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action n'a pu être lancée pour les mêmes problèmes de financement qui ont touché la coopérative provence forêt (voir action 3.1)

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Ce type d'action reste pertinent, même si compte tenu de la surface de forêt privée globale et de son morcellement, l'efficacité restera limitée.

Efficacité

RAS

Efficiencia

RAS

Indicadores de evaluación y seguimiento

RAS

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 5 : communiquer sur les possibilités d'utilisation des bois locaux

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

Mise en place d'une information ciblée à destination des prescripteurs (maître d'ouvrages, collectivités, constructeurs, bureaux d'étude, architectes, Bâtiments de France) sur l'utilisation des bois locaux dans l'architecture des collectivités et dans les bâtiments agricoles via :

- L'organisation de réunions d'information ;
- La mise en place d'une liste de diffusion ;
- La rédaction d'articles dans les bulletins d'informations et l'organisation.

Une information plus générale devra être diffusée auprès du grand public par des moyens de presse mais aussi par l'organisation de réunions d'information.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action dépend de la finalité de la construction des bâtiments publics en bois locaux. Aussi, elle n'a pu être lancée.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action reste pertinente et permettra à la réalisation des bâtiments pilote de trouver un écho dans d'autres communes.

Efficacité

RAS

Effizienz

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 1 - Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

Fiche-action concernée : 9 - Améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Facilement accessibles par les pistes d'exploitations qui y sont tracées, les espaces forestiers du Pays constituent des atouts touristiques et attirent ainsi des touristes de tous horizons : randonneurs, vététistes, mais aussi trialistes, quadeurs, ... Ces derniers de plus en plus nombreux en forêt provoquent des nuisances prégnantes pouvant augmenter les conflits d'usages. Le développement anarchique des loisirs motorisés peut aggraver localement les dégradations aux infrastructures et aux chemins de randonnée, et les remises en état de ces derniers ont des coûts qui incombent aux collectivités. Les prestataires de loisirs tendent à adapter les conseils à leur clientèle mais les particuliers qui pratiquent individuellement sont moins sensibilisés et ignorent parfois la loi sur la circulation dans les milieux naturels.

Objectifs et résultats à atteindre

- Limiter les conflits d'usage et les dégradations de l'espace naturel ;
- Expliciter les termes de la loi afin de faciliter la prise de décision par les élus ;
- Canaliser la fréquentation des engins motorisés.

Description de l'action

- Mettre en place d'un comité de pilotage ;
- Journée d'information sur le rôle et la responsabilité du maire en matière de voirie forestière (Communes Forestières des Hautes-Alpes, Action 23)
- Publier une carte de synthèse des zones autorisées à la circulation des engins motorisés ;
- Campagne de sensibilisation auprès des professionnels de loisir motorisé.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

La canalisation des engins motorisés ne peut se faire que par l'information et la présence sur le terrain. Si l'information est aisée à destination des clubs, ces derniers connaissant déjà la réglementation. Par contre, la seule façon de toucher les pratiquants individuels reste d'avoir des agents sur le terrain pour informer et éventuellement verbaliser. Dans ces conditions aucune structure n'a voulu porter l'action.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Si la fréquentation reste un problème, son contrôle se heurte aux moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il faut cependant noter que pour résoudre le problème, l'ONF a mis en place des patrouille conjointes avec la gendarmerie qui font des contrôles ponctuels et peuvent intervenir à la demande des mairies.

Efficacité

RAS

Efficiencia

RAS

Indicadores de evaluación y seguimiento

– RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 1 - Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

Fiche-action concernée : 10 - Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt

Sous action 1 : rédaction d'un guide

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les paysages de haute montagne caractéristiques du territoire et dont les forêts sont une composante majeure sont très appréciés par les touristes et les autochtones. Les espaces forestiers répondent à une demande sociale de plus en plus marquée en tant que destination de loisirs et de détente. Par conséquent, les forêts du Pays accueillent de multiples activités de nature et sportives. En saison estivale, la promenade et la randonnée pédestre constituent les deux premières activités des touristes accueillis par le Pays du Grand Briançonnais. Les usagers manquent parfois de connaissances leur permettant de respecter au mieux les milieux naturels qu'ils utilisent à des fins de loisir ou de détente.

Objectifs et résultats à atteindre

- Communiquer sur les fonctions multiples des forêts et sur la nécessité de la gestion durable forêt ;
- Canaliser les flux ;
- Dégager les thématiques à réelle portée touristique ;
- Créer des nouveaux circuits à thèmes ;

Description de l'action

Rédaction d'un guide pour la mise en place de projets d'accueil en forêt & Diagnostiquer les itinéraires thématiques existants sur le territoire de la charte et en définir de nouveaux ;

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action n'a pas été jugée prioritaire.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

On peut se poser la question de la pertinence de cette action. Dans la mesure où on ne connaît pas la fréquentation existante, quelle aspect de l'accueil faut-il traiter ? de même, quel est le besoin pour les collectivités ? ont-elles besoin d'un guide ? de nouveaux itinéraires alors que l'on peine à entretenir l'existant ?

Efficacité

RAS

Effizienz

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 1 - Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

Fiche-action concernée : 10 - Améliorer les équipements d'accueil du public en forêt

Sous action 2 : création d'aires ou de sentiers d'interprétation

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les paysages de haute montagne caractéristiques du territoire et dont les forêts sont une composante majeure sont très appréciés par les touristes et les autochtones. Les espaces forestiers répondent à une demande sociale de plus en plus marquée en tant que destination de loisirs et de détente. Par conséquent, les forêts du Pays accueillent de multiples activités de nature et sportives. En saison estivale, la promenade et la randonnée pédestre constituent les deux premières activités des touristes accueillis par le Pays du Grand Briançonnais. Les usagers manquent parfois de connaissances leur permettant de respecter au mieux les milieux naturels qu'ils utilisent à des fins de loisir ou de détente.

Objectifs et résultats à atteindre

- Communiquer sur les fonctions multiples des forêts et sur la nécessité de la gestion durable forêt ;
- Canaliser les flux ;
- Dégager les thématiques à réelle portée touristique ;
- Créer des nouveaux circuits à thèmes ;

Description de l'action

Améliorer l'accueil en créant des aires de récréation adaptées et/ou sentiers d'interprétation en forêt centrés sur l'information des usages et fonctions multiples des forêts et sur la nécessité de la gestion durable & Implantation de panneaux d'accueil.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Ecrins par Maîtrise d'Ouvrage déléguée

Effectivité

Action lancée

Mise en œuvre de l'action

La communauté de commune a lancée la construction d'un sentier d'interprétation sur chacune de ses communes. Le chemin de Saint Martin de Queyrières est consacré à la forêt. Le pays a fourni une aide pour la rédaction de panneaux consacrés au mélèze.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Le développement d'activités touristique est toujours un plus pour le territoire. Si cela permet en plus de faire passer des messages sur la gestion forestière, cela ne peut qu'être bénéfique.

Efficacité

On répond bien ici aux objectifs en canalisant les flux sur des sentiers spécifiques et en créant une nouvelle offre.

Efficience

Le coût du sentier est noyé dans le projet global. Il est cependant estimé à environ 15 000 €. Le pays a passé deux jours sur l'action, soit un équivalent de 1000 €.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Nombre d'aménagements (panneaux sur les aires d'accueil, sentiers d'interprétation,...) réalisés, : 1

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 1 - Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

Fiche-action concernée : 11 - Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère environnementale et/ou touristique

Sous action 1 : gestion dans les sites classés

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Le territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est un territoire largement touristique et présentant sur de nombreux sites une très forte sensibilité paysagère. Qu'il s'agisse de stations de ski ou de sites naturels, la sensibilité paysagère, environnementale et les enjeux touristiques se croisent souvent sur des milieux en partie forestiers.

Si la gestion de la forêt publique est assurée sur ces sites via des plans de gestion réalisés par l'ONF à fréquence régulière, la forêt privée quant à elle, est peu ou pas gérée et les propriétaires peu ou pas impliqués dans une démarche de gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est d'inciter les propriétaires à réaliser des interventions sylvicoles dans leurs parcelles boisées en prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux propres aux sites. Pour intégrer à la fois la sensibilité paysagère mais aussi les enjeux touristiques, cette gestion doit être réfléchie à l'échelle du site concerné et doit intégrer les fonctions et usages multiples de la forêt.

Le résultat de cette gestion doit déboucher sur des opérations sylvicoles concertées.

Description de l'action

Dans les sites classés (Opération Grand Site "Vallée de la Clarée et vallée Etroite"), la démarche est la suivante :

- Réalisation d'un diagnostic de la forêt privée (enquête foncière, diagnostic forestier, ...)
- Définition des orientations de gestion sylvicole intégrant les enjeux du site et répondant à ses objectifs, en partenariat avec les acteurs locaux,
- Sensibilisation des propriétaires, proposition d'actions, de documents de gestion durable,
- Réalisation des interventions sylvicoles sur quelques chantiers pilotes

Territoire concerné

Action 1 : Territoire de l'opération Grand Site "Vallée de la Clarée et vallée Etroite"

Maîtres d'ouvrage

Action 1 : Communauté de communes du Briançonnais

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

La communauté de commune a lancée une action qui a été conduite par le bureau d'étude Alcina. A l'image de ce qui a été fait dans la communauté de commune du Queyras (action 3.3), le bureau d'étude a fait un inventaire complet des peuplements en forêt privée de façon à identifier des zones où des chantiers pilotes seraient intéressants. Un chantier a été lancé dans la vallée étroite.

Parallèlement, un guide de la gestion forestière paysagère a été réalisé.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

A l'image des autres actions en forêt privée, l'exemplarité des chantiers réalisés peut amener une dynamique de gestion. Cependant, la vallée est un cas particulier. Etant sur le territoire d'un grand site de France, ce statut pose de nombreux problèmes à la gestion forestière effective du site. Aussi, la rédaction du guide a permis de mieux discuter avec les autorités tutélaires du grand site pour leur montrer ce qu'implique concrètement la gestion forestière (coupes importantes pour maintenir le mélèze, pistes...).

Efficacité

On va dans le sens de l'objectif annoncé, Cependant, la gestion demeure très compliquée à cause d'un outil de protection on adapté à la gestion d'un milieu en pleine transition écologique.

Efficience

Le coût estimatif de l'action était de 37 000 €

Au final, cette action montée dans le cadre du PIT des Hautes vallées a coûté :

Montant total de l'action	40736,92
Montant d'autofinancement	8147,384
Montant investi par le Conseil Général	
Montant investi par le Conseil Régional	16294,768
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	16294,768
Autre	

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- *Nombre de sites concernés par la mise en place d'une opération de gestion concertée : 1*
- *Nombre d'acteurs consultés / opération : 5*

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 1 - Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

Fiche-action concernée : 11 - Gestion concertée sur des sites de grande sensibilité paysagère environnementale et/ou touristique

Sous action 2 : gestion dans les stations de ski

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Le territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est un territoire largement touristique et présentant sur de nombreux sites une très forte sensibilité paysagère. Qu'il s'agisse de stations de ski ou de sites naturels, la sensibilité paysagère, environnementale et les enjeux touristiques se croisent souvent sur des milieux en partie forestiers.

Si la gestion de la forêt publique est assurée sur ces sites via des plans de gestion réalisés par l'ONF à fréquence régulière, la forêt privée quant à elle, est peu ou pas gérée et les propriétaires peu ou pas impliqués dans une démarche de gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est d'inciter les propriétaires à réaliser des interventions sylvicoles dans leurs parcelles boisées en prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux propres aux sites. Pour intégrer à la fois la sensibilité paysagère mais aussi les enjeux touristiques, cette gestion doit être réfléchie à l'échelle du site concerné et doit intégrer les fonctions et usages multiples de la forêt.

Le résultat de cette gestion doit déboucher sur des opérations sylvicoles concertées.

Description de l'action

Dans les stations de ski (possible sur Puy St Vincent ou Risoul), la démarche est la suivante :

- Réalisation d'un diagnostic de la forêt privée (enquête foncière, diagnostic forestier, ...)
- Définition des orientations de gestion sylvicole intégrant les enjeux du site et répondant à ses objectifs, en partenariat avec les acteurs locaux,
- Sensibilisation des propriétaires, proposition d'actions, de documents de gestion durable,
- Réalisation des interventions sylvicoles sur quelques chantiers pilotes

Territoire concerné

Stations de ski du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

En l'absence de porteur identifié, aucune station n'a finalement été intéressée.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

La forêt en station de ski est principalement perçue comme un cadre paysager. Aussi, si l'action initiale n'a pas trouvé preneur, le guide de la gestion forestière paysagère (sous action précédente) trouvera peut être un écho sur ces territoires

Efficacité

RAS

Effcience

Coût estimatif de l'action initial : 35 000 € /site

Indicateurs d'évaluation et de suivi

– RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 2 - Répondre aux besoins de développement d'activités en matière d'éducation à l'environnement

Fiche-action concernée : 12 – Éducation à la forêt et son environnement

Présentation du projet

Contexte du projet :

Les forêts du Pays bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour permettre le développement d'activité pédagogique. De nombreux acteurs œuvrent dans ce domaine. De nombreux outils pédagogiques (maquettes pédagogiques, expositions, CD ROM) ont été créés mais aucun d'entre eux ne développent les spécificités de la forêt du territoire.

Pour ce faire, la construction d'une véritable offre d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en lien avec les forêts du territoire sera encouragée ainsi que la mise en relation entre les professionnels de la filière forêt-bois avec les acteurs pédagogiques. Un effort de communication pourra être aussi fait auprès du public et des collectivités pour informer de la nécessité et des modalités de l'exploitation forestière.

Objectifs et résultats à atteindre

La mise en oeuvre des actions aura pour objectif de sensibiliser et de développer une culture forestière auprès de la population locale. L'opération «éducation à la forêt et son environnement» permettra de mieux connaître pour mieux comprendre.

Les résultats attendus sont :

- Favoriser les échanges lors de rencontre ;
- S'identifier pour permettre la conciliation d'approches et de représentations ;
- Sensibiliser sur les fonctions multiples de la forêt, sur les enjeux des changements climatiques et les besoins de mobilisation et de valorisation locale du bois.

Description de l'opération

- Action 1 : Rencontre de l'éducation à l'environnement forestier

Mettre en place plusieurs série de rencontre entre d'une part les gestionnaires des forêts, les propriétaires forestiers, les entreprises et les formateurs de la filière bois, et d'autre part les professionnels de l'éducation à l'environnement, les animateurs nature, les accompagnateurs en montagne, les enseignants, les guides de pays ...

Il s'agit, dans cette action, d'organiser une série de 2 à 3 rencontres – printemps et automne - regroupant 15 à 20 personnes sur des sites sur lesquels les éducateurs pourront revenir dans le cadre de leurs activités.

- Action 2 : Mutualisation des outils d'éducation à l'environnement

- Recenser et valoriser l'ensemble des outils existants ;
- Recenser les supports pédagogiques ;
- Créer une carte représentant la multifonctionnalité des forêts du Pays, dans un souci de souplesse d'utilisation, d'économie de moyen et d'adaptabilité aux enjeux locaux. Les informations portées par la carte devront être ancrées sur le territoire, les spécificités de la forêt de montagne, sur les usages multiples de la forêt, ses fonctions et son rôle dans l'économie locale. Elle devra apporter des informations complémentaires aux outils existants.

- Action 3 : Mise en place d'une campagne pédagogique «La forêt de chez moi»

Destinée aux enfants des primaires du territoire, la campagne pédagogique peut être mise en oeuvre sur le temps périscolaire. Ayant pour but d'apprendre aux enfants à observer, comprendre et aimer la forêt.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Action 1 : Conseil de développement du Pays du Grand briançonnais

Action 2 : Non déterminé reste à définir

Action 3 : Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Pour la sous-action 1 , il a été considéré par le comité de pilotage de la charte que l'action était non prioritaire, dans la mesure où les contact de ces différents partenaires existent déjà, par exemple au sein du parc du Queyras.

Pour les sous actions 2 et 3, en l'absence de porteur identifié, aucun partenaire n'a finalement été intéressé.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

A l'heure actuelle, force est de constater que la culture forestière n'est toujours pas présente sur le territoire. Il semble que les actions proposées n'étaient pas adaptées pour répondre à ce besoin (qui emploie un accompagnateur de moyenne montagne pour aller sur le terrain localement ?). Cependant, il va falloir trouver des solutions pour répondre à cet enjeu.

Efficacité

RAS

Efficience

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

– RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 3 - Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause

Fiche-action concernée : 13 - Protection des régénérations par la mise en place de filets de protection

Présentation du projet

Contexte du projet :

Dans l'emprise des domaines skiables, certaines zones sont soumises à une pratique intense du ski hors piste. Ce dernier peut avoir un impact destructif sur les régénérations par coupe des pousses terminales par le passage des cares.

La technique actuellement utilisée pour assurer la protection des régénérations est la mise en place de filets de protection.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif est de protéger les régénérations soumises au passage intense du ski hors piste contre l'agression qu'elle représente.

Le résultat à atteindre est la préservation des régénérations forestières.

Description de l'action

Identification des zones de régénération soumises au ski hors-piste par le gestionnaire.

Mise en place de filets de protection en amont des zones de régénération et de panneaux d'information sur l'impact du ski hors piste sur la régénération de la forêt.

Territoire concerné

Domaines skiables forestiers du territoire

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action finalisée ayant vocation à perdurer

Mise en œuvre de l'action

La plupart des stations de ski se préoccupent déjà de la régénération. Des filets sont installés, à Montgenèvre, Serre Chevalier

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Sans animation de la charte, cette action est déjà réalisée par ailleurs.

Efficacité

Les filets répondent bien au besoin identifié. La pertinence de cette action dans la charte pose plus question.

Efficience

Compte tenu de l'absence de la charte sur cette action, aucune collecte de donnée financière n'a été réalisée. On sait cependant que la régénération du mélèze est particulièrement difficile et que dans tous les cas, en l'absence de ces filets, elle ne pourra se faire dans de bonnes conditions.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

– RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 3 - Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause

Fiche-action concernée : 14 - Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier

Présentation de l'action

Contexte du projet :

La récente progression des populations de grands herbivores sur certaines zones du territoire s'est traduite par une plus forte sollicitation de leurs habitats naturels, notamment forestiers. Les impacts de ces populations sur la régénération forestière et sur les jeunes arbres inquiètent les forestiers quant à la pérennité du couvert forestier et la qualité des bois.

En 2008 et 2009 dans le cadre des actions de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats, un suivi de l'état d'équilibre « ongulés- forêt » a été mis en place sur le long terme dans deux massifs des Alpes du Sud : le Queyras et le Beauchêne avec les moyens propres des membres de l'OGFH et prenant comme personnel de terrain supplémentaire des élèves stagiaires des métiers de la forêt et de la chasse. Cette solution provisoire, de lancement de l'opération de mesure ne peut perdurer qu'avec une équipe de terrain et d'un opérateur externe

Objectifs et résultats à atteindre

La gestion des populations d'ongulés est basée sur le suivi d'un ensemble d'indicateurs décrivant l'interaction entre la population et son habitat (indicateurs de l'abondance relative d'animaux, de la performance individuelle (reproduction, mortalité et qualité phénotypique), de la qualité de l'habitat et de l'impact de la population sur l'habitat).

Une fois analysées, ces données précises fourniront dans le cadre des plans de chasse annuels cervidés, une série d'informations techniques importantes pour la mise en place de bonnes décisions de gestion

L'objectif de l'action est de pérenniser le réseau de placettes de mesures de l'impact de la population sur l'habitat dans le territoire du Parc Naturel Régional du Queyras.

Description de l'action

1. Mesurer la variation des effectifs

Pour avoir une bonne connaissance de l'état d'équilibre entre nos populations d'ongulés sauvages et leurs milieux, nous devons mesurer dans le temps la variation du nombre d'animaux présents sur les sites à étudier.

2. Mesurer la performance des animaux

Il s'agit de recueillir des informations biométriques sur les animaux prélevés à la chasse. Ces données ciblées sur la masse corporelle ou bien la longueur des os longs apporteront une information sur la réaction des animaux aux changements éventuels de densité. En effet, pour un type de milieu précis, le poids des animaux, en particulier les jeunes de l'année, diminue lorsque la densité augmente et vice versa.

3. Mesurer les relations entre les animaux et leurs milieux

Chaque année, au printemps, des relevés d'abroussement de la flore forestière seront réalisés en partenariat avec le CRPF PACA, l'ONF et la Fédération Départementale des Chasseurs. Ces relevés seront réalisés, à partir d'un réseau de placettes réparti sur deux sites de référence :

- la hêtraie sapinière du Beauchêne (pour information)
- le mélézin du Queyras (objet de la présente action)

Territoire concerné

Parc Naturel Régional du Queyras

Maîtres d'ouvrage

L'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats

Effectivité

Action finalisée ayant vocation à perdurer

Mise en œuvre de l'action

Du fait de problèmes budgétaires, c'est finalement la fédération de chasse 05, en collaboration avec le CRPF et l'ONF qui a conduit le projet, chacun des partenaires passant du temps agent sur le terrain.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

On peut remarquer deux choses : cette action répond à un véritable besoin. La fédération de chasse envisage même de développer le réseau de placettes et d'en installer une dans la vallée de la Clarée.

Par contre, on constate une certaine réserve des forestiers devant un projet porté par la fédération de chasse et non plus par l'OGFH.

Efficacité

Les mesures répondent à un réel besoin à l'heure où la régénération du mélèze pose tant de problèmes. Cette action est à poursuivre.

Efficiences

Compte tenu des difficultés de financement, chaque partenaire a mobilisé du temps agent pour mener à bien le projet. En comptant 5 jours par an sur 3 ans et pour 3 organismes, et en partant du principe qu'un bureau d'étude coûte 500€/jour, la charte a permis d'économiser 22500 €.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Nombre de journées de suivi de l'impact des ongulés : 6

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 4 - Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels

Fiche-action concernée : 15- Opération pilote - gestion des ripisylves

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les phénomènes torrentiels sont sans aucun doute l'aléa naturel majeur du Pays, du moins au regard du nombre de communes concernées [35 sur 37 communes]. Dans ce cas précis, la forêt permet de réguler les débits de crues sur le bassin amont en jouant le rôle « d'effet tampon ». Afin que les forêts jouent pleinement leurs rôles de modérateurs des écoulements et réducteur des pointes de crues, il est plus que nécessaire d'entretenir les ripisylves. Cependant, l'extrême morcellement de la propriété privée, concentré dans les vallées, induit des difficultés de gestion de ces formations boisées.

Objectifs et résultats à atteindre

L'entretien et la gestion des ripisylves doit permettre de diminuer les risques liés à l'écoulement torrentiel. Il s'agit, au travers de cette action, de résoudre les obstacles à la gestion liée au morcellement foncier en bordure du cours d'eau. L'opération pilote identifiée concerne le torrent de l'Onde à Vallouise. Une partie de ce secteur est classé en zone rouge au PPRN au titre du risque induit par la végétation sur la digue protégeant Vallouise de l'inondation. Les enjeux de ce cours d'eau justifient la volonté de la commune de Vallouise de passer par une procédure de Déclaration d'Intérêt Général.

Description de l'action

- Délimitation des secteurs du torrent nécessitant un entretien sur la base d'un diagnostic de la végétation et de l'état des berges avec l'expertise du Conseil Général 05,
- Planification de la gestion de ripisylve sur 3 ans,
- Enquête foncière sur les zones nécessitant des travaux et Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (notification aux propriétaires, information),
- Mise en place et suivi des travaux

Territoire concerné

Torrent de l'Onde, commune de Vallouise

Maîtres d'ouvrage

Commune de Vallouise

Effectivité

Action en cours

Mise en œuvre de l'action

Plutôt qu'une action ponctuelle, le conseil général a lancée une grande étude sur la plupart des torrents à enjeu du département. Il en résulte que cette étude concerne la Gyronde, la Clarée et la Guisane. Afin de faciliter le travail du conseil général, le pays a fourni les données du PAT comprenant des données complètes sur les peuplements et la propriété forestière. L'étude n'est à ce jour pas finalisée compte tenu de son ampleur.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est très pertinente compte tenu des enjeux qui y sont liés.

Efficacité

Cette action du conseil général correspond bien aux objectifs initiaux. Il faudra cependant veiller à bien

impliquer les communes pour qu'elles mettent effectivement des travaux en œuvre.

Efficiences

Compte tenu du fait que cette étude est menée en interne par le conseil général, sur un territoire plus vaste que le pays, il est très difficile de chiffrer le coût de cette action. Compte tenu de son ampleur, on peut cependant l'estimer autour de 50000€.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 4 - Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels

Fiche-action concernée : 16 - Mise en place d'une gestion concertée sur les zones rouges de PPRN

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Le territoire du Pays du Grand Briançonnais , des Ecrins au Queyras est un territoire largement soumis aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, glissement de terrain, érosion torrentielle, ...). La forêt joue un rôle majeur dans la gestion et la limitation de ces risques. Une part importante de la forêt publique a été implantée pour limiter ces risques naturels et, l'implantation de la forêt privée en bas de versant assure un rôle de protection rapprochée des enjeux de fond de vallée (routes, activités commerciales, habitations).

Objectifs et résultats à atteindre

La gestion des forêts assurant un rôle de protection est intégrée aux plans d'aménagement en forêt publique et l'ONF y développe des règles de gestion minimale (Projet Intereg Alcotra).

En forêt privée, le morcellement a pour l'instant empêché toute gestion spécifique à la protection contre les risques naturels.

L'objectif de l'action est d'intervenir et de mettre en place une gestion concertée visant l'amélioration des fonctions de protection dans une zone de risque avéré (zone classée "rouge" dans un Plan de Prévention des Risques Naturels).

Description de l'action

Un site a été identifié par le CRPF dans la vallée de la Guisane (dans cette vallée on estime à 110 ha la surface de forêt privée comprise dans les zones rouges des PPRN (40 ha à Briançon, 25 ha à St Chaffrey, 35 ha à La Salle les Alpes et 10 ha au Monetier les bains)).

Il s'agira de mettre en place :

- Journée d'information sur la prévention et la gestion des risques naturels ;
- Sensibilisation des collectivités locales et choix du périmètre d'intervention ;
- Sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires et usagers) ;
- Réalisation des diagnostics des parcelles boisées ;
- Préconisation de gestion adaptée à la protection contre les risques sur avis du RTM ;
- Suivi des travaux et interventions ;
- Mise en place d'une structure de gestion concertée pour garantir la gestion à long terme.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

En l'absence de porteur identifié, aucun partenaire n'a finalement été intéressé. Il faut d'ailleurs noter que certains partenaires craignaient que cette action soit l'occasion pour la population de remettre en cause les PPRN.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action semble finalement inadapté à l'objectif. En effet, compte tenu de la tension créée par certains zonages, le message d'une gestion adaptée aurait du mal à passer. Il pourrait peut être être plus intéressant de travailler sur cette gestion en amont de la définition des zonages ou alors ne pas se baser sur les zonages du PPRN pour dire qu'il faut une gestion forestière adaptée au risque

Efficacité

RAS

Efficience

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

– RAS

ORIENTATION C

Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Objectif : C 1 - Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement

Fiche-action concernée : 17 - Définition de zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux enrichés

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les espaces pastoraux et les terres cultivées ont beaucoup régressés depuis un siècle dans le paysage. Le changement des pratiques agricoles est à l'origine de cette évolution. Les prés de fauche dans les vallées ou les pâturages d'altitude, après leur abandon s'enrichissent et sont remplacés par des formations végétales conduisant à la forêt.

Le maintien des milieux ouverts est un enjeu de conservation de paysages, du patrimoine et d'habitats et espèces sensibles.

Objectifs et résultats à atteindre

Les enjeux, menacés par l'enrichissement des anciens espaces pastoraux, qu'ils soient paysagers ou patrimoniaux dans les vallées ou plus liés à la préservation des espèces et habitats, justifient des travaux de reconquête d'anciens espaces pastoraux. Il s'agit de travaux de défrichement préalables à la réinstallation d'éleveurs.

Ces travaux de reconquête doivent être pratiqués sur les zones où ils seront les plus efficaces au regard des enjeux identifiés.

L'objectif de la présente action est d'étudier ces enjeux de manière à définir et cartographier les zones prioritaires pour la reconquête pastorale. Il s'agira en outre de proposer des solutions techniques pour le défrichement mais surtout pour l'entretien du milieu réouvert par le pâturage.

Description de l'action

Il s'agit d'une étude. Un comité de pilotage doit être constitué pour suivre le déroulement de cette étude. Il devra rassembler l'ensemble des acteurs concernés.

Cette étude peut suivre les phases suivantes:

- Recensement des enjeux pastoraux (paysages menacés, proximité des habitations, petit patrimoine bâti, habitats et espèces menacées) ;
- Recensement des besoins et atouts de l'élevage local (besoins en terrain des éleveurs locaux, prise en compte des transhumants, potentiel d'installation) ;
- Evaluation des potentiels de production forestière dans les zones en friche ;
- Croisement cartographique des enjeux et des besoins des éleveurs pour identifier les zones prioritaires ;
- Analyse des coûts estimatifs, identification d'aides pour les travaux de reconquête identifiés ;
- Indications sur les modalités de pâturages et leurs impacts potentiels ;

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Ecrins par Maîtrise d'Ouvrage déléguée

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été mise en place par la communauté de commune lors de l'élaboration de son SCOT. A cette occasion, un zonage des parcelles intéressantes d'un point du vue pastoral, paysager et forestier a été réalisé.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action a été mise en place en dehors de la charte forestière. Elle n'en demeure pas moins pertinente si elle débouche sur des travaux

.

Efficacité

L'action a permis d'atteindre les objectifs fixés

Efficienc

Compte tenu du fait que cette étude a été menée dans le cadre d'une étude beaucoup plus vaste, il est très difficile de chiffrer le coût de cette action. On peut cependant l'estimer autour de 40000€.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Etude réalisée : oui

ORIENTATION C

Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Objectif : C 1 - Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement

Fiche-action concernée : 18 - Mise en place des chantiers de broyage mécanique après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les espaces pastoraux et cultivés ont déjà beaucoup régressés depuis un siècle dans le paysage. Le changement des pratiques agricoles est à l'origine de cette régression. Les prés de fauche dans les vallées ou les pâturages d'altitude, après leur abandon s'enrichissent et sont remplacés par des formations végétales conduisant à la forêt. La réouverture de milieux enrichis est un enjeu de conservation de paysages, du patrimoine et d'habitats et espèces sensibles.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général est de réouvrir d'anciens espaces pastoraux enrichis et de maintenir ces milieux ouverts par le pâturage.

Description de l'action

Après identification de milieux à réouvrir, en relation avec un éleveur susceptible d'utiliser les parcelles concernées pour le pâturage, il s'agit de :

- identifier les propriétaires,
- conclure des conventions de pâturages entre propriétaires et éleveurs,
- défricher les terrains par broyage mécanique,
- mettre en place les équipements nécessaires au pâturage (clotures, points d'eau, ...)
- pâturer régulièrement les terrains concernés,

Les conventions de pâturage devront intégrer des objectifs de contrôle de l'embroussaillage.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Pays des Ecrins par Maîtrise d'Ouvrage déléguée

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action découle de la précédente qui venait d'être finalisée. Aussi elle n'avait pas pu commencer.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action permet la concrétisation de l'action précédente et a donc tout son sens.

Efficacité

RAS

Efficience

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- RAS

ORIENTATION C

Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Objectif : C 2 - Pérenniser et développer les formations de mélézin

Fiche-action concernée : 19 - Campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélézin

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Le mélézin est une formation végétale très instable puisqu'elle prend place dans les stades précoces de l'évolution naturelle suite à une mise à nu du sol. Le mélèze est donc susceptible d'être remplacé par des feuillus, sapins et pins.

Or, le mélèze est à la fois un élément majeur de l'identité du territoire, l'élément clé de l'activité économique de la filière bois et son importance est une spécificité du Pays à l'échelle de l'arc alpin.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif de cette action est de mieux faire connaître l'enjeu de la pérennisation des formations de mélézin auprès des collectivités (propriétaires d'une partie des mélézins et maître d'ouvrage des travaux nécessaires à la préservation de ces formations), des propriétaires forestiers et du grand public.

Des documents de vulgarisation de ces enjeux sont existants, il est nécessaire de les diffuser plus efficacement par une campagne adaptée.

Description de l'action

A partir de la brochure "le mélèze, un avenir incertain" de l'ONF et de la Carte de l'extension possible du mélèze (ONF), il sera mis en place une campagne d'information et de sensibilisation avec :

- La réalisation d'une plaquette ou affiche sur le mélézin à destination du grand public (le mélèze, un résineux à aiguilles caduques, les fonctions de protection et de production de bois du mélèze, les menaces sur le mélèze). Diffusion de ce document par les offices du tourisme.
- Des visites de peuplement de mélèzes dans le cadre des activités proposées par les offices du tourisme. Des sites où des opérations de régénération de mélèze servant de support à ces "balades commentées".
- La réalisation d'une campagne d'information des collectivités, par des réunions d'information des élus à l'échelle des communautés de communes. Ces réunions seront articulées autour des cartes d'extension possible du mélézin.
- Des réunions thématiques CRPF sur le sujet de la régénération du mélèze. Sur un site sur lequel la problématique est identifiée comme prégnant.

Chacune de ces réalisations pourra être un support pour une communication plus large (presse, journaux institutionnels; ...).

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Non déterminé reste à définir

Effectivité

Action lancée

Mise en œuvre de l'action

En l'absence de porteur identifié et de partenaire motivé, le pays a profité des différentes actions auxquelles il a participé pour faire passer le message de la difficulté du maintien du mélézin. Il a aussi fait paraître un article dans différents bulletins municipaux. Il n'en demeure pas moins que ce travail est bien en deçà de l'ambition

initiale.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action est encore plus pertinente aujourd'hui. En effet, on s'aperçoit avec le recul que le mélèze est perçu par beaucoup comme un arbre « patrimonial ». Parler de sa préservation pourrait être une formidable entrée pour développer la gestion forestière.

.

Efficacité

Compte tenu des moyens déployés, l'efficacité reste très faible.

Efficienc

Sur les 3 ans, on estime que le pays a passé 5 jours à la communication soit un montant économisé de 2500 € grâce à la charte (sur la base d'un coût de 500 € par jour pour un bureau d'étude)

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Articles et supports d'information : 1

ORIENTATION C

Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Objectif : C 2 - Pérenniser et développer les formations de mélézin

Fiche-action concernée : 20 - Soutenir les actions de régénération du mélézin

Présentation de l'action

Contexte du projet :

La régénération du mélèze sous lui même n'est possible que dans la mesure où le sol a été mis à nu et que l'éclaircissement du sol est suffisant. La pérenité de cette essence symbolique du territoire et approvisionnant la filière bois n'est donc possible que si les actions de régénération les plus efficaces sont mises en oeuvre. Ces dernières sont financées depuis quelques années par le Conseil Régional PACA et le Conseil Général 05.

Objectifs et résultats à atteindre

L'objectif général de l'action est d'assurer les conditions de régénération du mélèze pour maintenir ce dernier sur les zones sur lesquelles il assure des fonctions paysagères, sylvopastorales ou de production de bois.

Les surcouts de gestion induits par les travaux spécifiques de régénération du mélézin (coupes rases par trouées, décapage-scarification, plantations de mélèze) doivent continuer à être compensés au titre des aménités assurées par le mélézin.

Description de l'action

- Recensement des projets de régénération assistée du mélèze sur le territoire,
- Recensement des projets bloqués par les règles de financement,

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action lancée puis abandonnée

Mise en œuvre de l'action

Le financement du plan spécial mélèze passe par un financement à 50% par la région et 30% pour le conseil général. Si ce fonctionnement ne pose pas de problème en forêt privée, il pose de nombreux problèmes en forêt publique. En effet, les financements du conseil général sont limités par un nombre de dossier en fonction de la population. La forêt n'étant pas la priorité des communes, elle n'est finalement jamais financée par le conseil général sur cette ligne financière. Or, le pays possède près de 80% de forêt communale.

Après avoir contacté de nombreuses communes pour les inciter à investir en forêt et constater ce problème récurrent, le pays a décidé d'arrêter sa promotion du dispositif financier.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Tant que les règles de financement de ce plan spécial mélèze resteront les mêmes, cette action ne servira à rien.

Efficacité

Action abandonnée faute d'efficacité

Efficience

Sur les 3 ans, on estime que le pays a passé 2 jours à la promotion du système, soit un montant économisé de 1000 € grâce à la charte

Indicateurs d'évaluation et de suivi

— RAS

ORIENTATION C

Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Objectif : C 3 - Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée

Fiche-action concernée : 21 - Valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques

Présentation de l'action

Contexte du projet :

L'évolution du climat est un fait observé dont les premières conséquences sur la végétation peuvent être mesurées. Ces conséquences sur la végétation peuvent être positives dans certains cas (augmentation de la productivité, diminution des contraintes climatiques en altitude), négatives dans d'autres (déplacement des aires de répartition des espèces, exposition des végétaux à des ravageurs nouveaux, augmentation des contraintes climatiques à l'adret, ...). De part sa situation montagnarde, le territoire du Pays peut-être qualifié de laboratoire important pour des chercheurs travaillant sur les questions de changement climatique (INRA Orléans, Réseaux RENECOFOR et PHENOCLIM, ...). Les conclusions et les résultats ne sont pas nécessairement diffusés.

Objectifs et résultats à atteindre

- Donner une cohérence aux actions existantes en les mettant en réseau ;
- Partager les connaissances produites entre chercheurs et gestionnaires ;

Description de l'action

- Recenser les initiatives de recherche et réseaux existants actifs ;
- Organiser des rencontres (1/an) à destination des gestionnaires forestiers du territoire et des chercheurs où seront présentés méthodes de mesure, résultats partiels ;
- Rassembler les comptes rendus des rencontres ainsi que des articles scientifiques relatifs aux thèmes abordés, publier ces rendus et les diffuser auprès de l'ensemble des acteurs ;

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Compte tenu du fait que les gestionnaires ont déjà des informations en interne sur cette thématique, la mise en œuvre de cette action n' pas été jugée prioritaire.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Si le changement climatique est effectivement un enjeu, puisque 80 % de la forêt est communale, on peut considérer que si l'ONF a des informations en interne, cela est suffisant.

Efficacité

RAS

Efficiences

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- RAS

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 1 - Coordonner les actions forestières à l'échelle du Pays

Fiche-action concernée : 22 - Animation « forêt-filière bois » en Pays Grand Briançonnais

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Face à la diversité des enjeux, à l'hétérogénéité des espaces forestiers et à la multiplicité des acteurs, le Pays du Grand Briançonnais et son Conseil de développement ont exprimé le souhait de construire, avec tous les acteurs liés à la filière bois, un projet commun en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt, dans une logique de concertation forte, tant à l'échelle du Pays qu'au niveau local.

La réussite de la démarche repose en grande partie sur la qualité de l'animation et de l'adhésion de l'ensemble des acteurs [signataires, les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs intéressés, ...].

Pour ce faire, il est fondamental d'organiser diverses instances de concertation comme par exemple des réunions techniques, de programmation, le suivi des acteurs et des partenaires de cette démarche. Un(e) animateur est donc nécessaire afin de développer et de poursuivre les réflexions et les actions engagées dans les domaines de la forêt & la filière bois.

Objectifs et résultats à atteindre

- Faire émerger, mettre en œuvre et suivre les projets « forêt » ;
- Assurer le suivi de la charte forestière de territoire,
- Communiquer, sensibiliser les différents acteurs et partenaires sur cette thématique,
- Favoriser les rencontres et échanges entre tous les acteurs autour des axes stratégiques définis par la CFT.

Description de l'action

L'animateur aura pour mission principale la mise en œuvre du programme d'actions de la charte forestière du Pays du Grand Briançonnais comprenant divers points :

- Animation directe / réalisation d'actions
- Promotion et information de la charte forestière du Pays
- Organisation de la concertation
- Suivi global des actions

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action finalisée ayant vocation à perdurer

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été lancée dans la continuité de la signature de la charte. Après quelques mois de vacances en 2011 liées à des départs de personnels, l'animation s'est stabilisée.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

La liste des actions a bien montré le travail que peut faire un animateur dans les actions de la charte.

Parallèlement, il a permis la réalisation de comités, assurer le lien avec des entreprises...

Efficacité

Le travail réalisé a permis d'atteindre les objectifs. Il faut cependant noter que la création de lien entre tous les partenaires est particulièrement chronophage avec des résultats souvent aléatoires. On ne peut mobiliser des partenaires malgré eux.

Efficience

Le coût estimatif de l'action était de 40000 €. Au final, pour les 3 ans, on trouve le chiffre suivant, financé dans le cadre de la mesure 341b du FEADER :

Montant total de l'action	121000
Montant d'autofinancement	65230
Montant investi par le Conseil Général	
Montant investi par le Conseil Régional	28330
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	28330
Autre	

NB :alors que le financement prévu était de 80 %, on remarque que des changements dans les règles de financement ont amené à une réduction des aides pour le pays, qui finalement, a pris à sa charge plus de 50 % des montants totaux, ce qui représente un gros effort financier.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Mobilisation des partenaires (nombre de réunions et participation) et contacts établis ; 7 réunions
- Communication engagée : oui
- Actions de la CFT mises en œuvre ; oui

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 2 - Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

**Fiche-action concernée : 23 – Sensibiliser, Former et Diffuser l'information« forêt - filière bois »
» à destination des élus, des professionnels et du grand public**

Sous action 1 : diffuser l'information

Présentation de l'action

Contexte du projet :

D'une manière générale, l'information circule peu et les usagers de la forêt connaissent mal les intérêts des uns et des autres à partager cet espace. En parallèle, les entreprises de la filière bois locale ne communiquent pas assez sur leurs productions et leurs savoir-faire, et les rôles de chaque organisme forestier restent à être mis en avant afin qu'ils puissent être connus et reconnus.

De plus, on constate sur le territoire un déficit d'information des collectivités locales sur la filière forêt bois, d'où un manque de coordination des acteurs entre les propriétaires forestiers, que sont les communes et les utilisateurs de la ressource. Pour faire de la forêt, un atout de développement local, il est nécessaire que les élus du territoire, en leur qualité de propriétaires et décideurs locaux soient pleinement conscients des enjeux multiples de la forêt, de la législation en vigueur et des moyens dont ils disposent pour faire leurs choix, tout en répondant à l'exigence d'une gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

- Favoriser la communication dans le domaine forestier pour créer une dynamique agissant sur la restructuration foncière, les pratiques des usagers de l'espace forestier et valorisant les productions locales.
- Développer les formations multipartenaires en direction des professionnels, des élus locaux et du grand public.

Description de l'action

Diffuser l'information

Bâtir une publication régulière dans les bulletins communaux et intercommunaux dans les domaines ; des achats/ventes et échanges de parcelles (bourse de parcelles), des achats et ventes de bois sciés (bourse des bois), des droits et devoirs de chacun en forêt, des rôles des organismes forestiers (Vade Mecum).

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été lancée via la publication d'information dans les journaux communaux. Elle est redondante avec l'action 19. D'un côté, on aborde la communication par la thématique (action 19 sur le mélèze), de l'autre, on l'aborde par l'outil de communication.

NB : Cette action permet cependant de traiter des sujets plus larges que le mélèze, mais le temps à manqué pour le faire

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Comme pour l'action 19, la communication est essentiel

.

Efficacité

Comme pour l'action 19, la communication sur la forêt est un travail de longue haleine qui demande beaucoup de moyen et ce qui a été mis en place manque d'envergure.

Effcience

Se reporter à l'action 19.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Nombre de publications, diffusions, ... : 1

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 2 - Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

**Fiche-action concernée : 23 – Sensibiliser, Former et Diffuser l'information« forêt - filière bois »
» à destination des élus, des professionnels et du grand public**

Sous action 2 : Coordonner et développer des plans de formation multipartenaires

Présentation de l'action

Contexte du projet :

D'une manière générale, l'information circule peu et les usagers de la forêt connaissent mal les intérêts des uns et des autres à partager cet espace. En parallèle, les entreprises de la filière bois locale ne communiquent pas assez sur leurs productions et leurs savoir-faire, et les rôles de chaque organisme forestier restent à être mis en avant afin qu'ils puissent être connus et reconnus.

De plus, on constate sur le territoire un déficit d'information des collectivités locales sur la filière forêt bois, d'où un manque de coordination des acteurs entre les propriétaires forestiers, que sont les communes et les utilisateurs de la ressource. Pour faire de la forêt, un atout de développement local, il est nécessaire que les élus du territoire, en leur qualité de propriétaires et décideurs locaux soient pleinement conscients des enjeux multiples de la forêt, de la législation en vigueur et des moyens dont ils disposent pour faire leurs choix, tout en répondant à l'exigence d'une gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

- Favoriser la communication dans le domaine forestier pour créer une dynamique agissant sur la restructuration foncière, les pratiques des usagers de l'espace forestier et valorisant les productions locales.
- Développer les formations multipartenaires en direction des professionnels, des élus locaux et du grand public.

Description de l'action

Coordonner et développer des plans de formation multipartenaires

L'action consiste à organiser des journées d'information, de sensibilisation et d'échanges d'expérience à destination des élus portant sur le programme de formation annuel mis en place par les Communes Forestières. Il s'agit de formation en salle et de visites sur le terrain.

3 thèmes prioritaires de formation sont proposés dans un premier temps. Ils correspondent aux besoins identifiés dans les actions inscrites dans la charte Forestière et contribue ainsi à leur réalisation. Le Pays du Grand Briançonnais veillera à la coordination des différents acteurs.

D'autres thèmes de formation pourront être proposés par les Communes Forestières et être mis en place, dans un second temps, en fonction des besoins de la charte et de l'état d'avancement des actions.

Les formations proposées :

- Thème 1 : Connaître les enjeux de votre forêt, les acteurs et vos partenaires ;
- Thème 2 : Les outils d'aménagement de la forêt (action 1 et 8) ;
- Thème 3 : Valoriser et commercialiser les bois de vos forêts (actions 1 et 5) ;

Autres formations : Rôle et responsabilité du maire en matière de voirie forestière (action 9) ;

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes

Effectivité

Action finalisée ayant vocation à perdurer

Mise en œuvre de l'action

Cette action a été réalisée par l'association des communes forestières. 3 formations ont été dispensées : une sur l'aménagement forestier, une sur la desserte et une sur la valorisation du patrimoine forestier des communes.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Si la formation est essentielle pour les élus, on voit que l'on n'arrive qu'à mobiliser les mêmes personnes. Une réflexion sur le format des formations (durée, horaires, taille du territoire) doit être menée.

Les partenaires mettent en avant le « manque d'intérêt de la part des élus ».

Efficacité

Compte tenu des réserves évoquées précédemment, si les élus présents repartent satisfaits, le problème reste de toucher ceux qui ne s'intéressent pas à la forêt... et ils sont nombreux.

Efficiency

Au final, pour les 3 formations, on trouve le chiffre suivant :

Montant total de l'action	9000
Montant d'autofinancement	
Montant investi par le Conseil Général	
Montant investi par le Conseil Régional	4500
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	4500
Autre	

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Nombre de formations : 3
- Nombre de participants : 21

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 2 - Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

**Fiche-action concernée : 23 – Sensibiliser, Former et Diffuser l'information« forêt - filière bois »
» à destination des élus, des professionnels et du grand public**

Sous action 3 : Faire connaître les productions et savoir-faire locaux

Présentation de l'action

Contexte du projet :

D'une manière générale, l'information circule peu et les usagers de la forêt connaissent mal les intérêts des uns et des autres à partager cet espace. En parallèle, les entreprises de la filière bois locale ne communiquent pas assez sur leurs productions et leurs savoir-faire, et les rôles de chaque organisme forestier restent à être mis en avant afin qu'ils puissent être connus et reconnus.

De plus, on constate sur le territoire un déficit d'information des collectivités locales sur la filière forêt bois, d'où un manque de coordination des acteurs entre les propriétaires forestiers, que sont les communes et les utilisateurs de la ressource. Pour faire de la forêt, un atout de développement local, il est nécessaire que les élus du territoire, en leur qualité de propriétaires et décideurs locaux soient pleinement conscients des enjeux multiples de la forêt, de la législation en vigueur et des moyens dont ils disposent pour faire leurs choix, tout en répondant à l'exigence d'une gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

- Favoriser la communication dans le domaine forestier pour créer une dynamique agissant sur la restructuration foncière, les pratiques des usagers de l'espace forestier et valorisant les productions locales.
- Développer les formations multipartenaires en direction des professionnels, des élus locaux et du grand public.

Description de l'action

Faire connaître les productions et savoir-faire locaux

Bâtir avec les entrepreneurs un outil de communication des entreprises de la filière bois locale.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action non lancée

Mise en œuvre de l'action

Cette action est dépendante de la finalisation de l'annuaire (action 7), qui permettra d'identifier les produits proposés.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action reste très pertinente et essentiel avec des outils adaptés comme le fonds remarquer des partenaires.

.

Efficacité

RAS

Efficience

RAS

Indicateurs d'évaluation et de suivi

– RAS

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 2 - Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

**Fiche-action concernée : 23 – Sensibiliser, Former et Diffuser l'information« forêt - filière bois »
» à destination des élus, des professionnels et du grand public**

Sous action 4 : visites et voyages

Présentation de l'action

Contexte du projet :

D'une manière générale, l'information circule peu et les usagers de la forêt connaissent mal les intérêts des uns et des autres à partager cet espace. En parallèle, les entreprises de la filière bois locale ne communiquent pas assez sur leurs productions et leurs savoir-faire, et les rôles de chaque organisme forestier restent à être mis en avant afin qu'ils puissent être connus et reconnus.

De plus, on constate sur le territoire un déficit d'information des collectivités locales sur la filière forêt bois, d'où un manque de coordination des acteurs entre les propriétaires forestiers, que sont les communes et les utilisateurs de la ressource. Pour faire de la forêt, un atout de développement local, il est nécessaire que les élus du territoire, en leur qualité de propriétaires et décideurs locaux soient pleinement conscients des enjeux multiples de la forêt, de la législation en vigueur et des moyens dont ils disposent pour faire leurs choix, tout en répondant à l'exigence d'une gestion durable.

Objectifs et résultats à atteindre

- Favoriser la communication dans le domaine forestier pour créer une dynamique agissant sur la restructuration foncière, les pratiques des usagers de l'espace forestier et valorisant les productions locales.
- Développer les formations multipartenaires en direction des professionnels, des élus locaux et du grand public.

Description de l'action

Organiser des visites, voyages d'échanges

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

Un voyage d'étude a été organisé dans le land du Vorarlberg avec des élus, techniciens et entreprises (en tout, 10 personnes), pour apprécier la façon dont est organisée la filière forêt-bois de ce land, pionnier dans l'utilisation du bois

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action a été très bénéfique puisqu'elle a permis le lien entre des entreprises. Elle a aussi permis d'identifier une méthode pour développer la filière forêt-bois locale.

Efficacité

Cette action doit se concrétiser dans une nouvelle politique forestière mais elle porte dors et déjà ses fruits

puisque une entreprise présente s'est mise à fabriquer des panneaux en bois, tandis qu'une deuxième les transforme.

Efficienc

Le coût de cette action, financé dans le cadre de la mesure 111b du feader était le suivant :

Montant total de l'action	18800
Montant d'autofinancement	
Montant investi par le Conseil Général	
Montant investi par le Conseil Régional	9400
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	9400
Autre	

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Nombre de voyage : 1
- Nombre de participant : 10

ORIENTATION D

Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Objectif : D 2 - Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

Fiche-action concernée : 24 – Etude de faisabilité « Maison du Mélèze »

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Le territoire du Pays du Grand Briançonnais dispose d'une filière bois très développée. Le travail du bois a toujours constitué une activité essentielle regroupant l'ensemble des activités liées à la gestion, l'exploitation forestière et la transformation (technicien forestier, bûcheron, débardeur, ouvrier forestier et sylviculteur, conducteur d'engins et transporteur, pépiniériste, menuisier, ébéniste, charpentier, ...). Le Pays concentre la majeure partie des entreprises de construction bois et bois d'œuvre lui procurant ainsi un caractère spécifique au territoire par rapport au département des Hautes-Alpes et de la région PACA.

Autre spécificité du territoire, les forêts du Pays sont marquées par une prépondérance très forte du Mélèze avec 61 %, localisé sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Briançonnais.

Plusieurs besoins ont été recensés dans le cadre de la concertation de la charte :

- Les artisans ont besoin d'une vitrine afin d'exposer leurs produits,
- Les métiers de la filière bois sont méconnus et appartiennent au patrimoine local,
- Les acteurs de la filière bois ressentent le besoin d'avoir un lieu où ils puissent se retrouver et partager leurs expériences.

Objectifs et résultats à atteindre

La création d'une maison du Mélèze aurait plusieurs vocations de :

- Sensibiliser et éduquer la population locale et touristique aux richesses naturelles du territoire ;
- Faire connaître la filière bois, les métiers du bois et la spécificité du Mélèze et des produits dérivés fabriqués localement
- Assurer la diffusion des informations recueillies.
- Permettre aux acteurs de la filière bois de trouver un espace pour se réunir et créer une cohésion de la filière : actions de mutualisation, échanges de savoir-faire, évolutions du marché, coopération commerciale....

Description de l'action

La première étape consiste à définir le contenu de la maison du Bois par une étude de faisabilité. La création d'une maison du Mélèze à Briançon doit prendre en compte les demandes ci-dessous :

- Permettre aux professionnels de se retrouver, d'échanger leurs pratiques, de se développer des synergies entre eux, de se former ; 1 bureau + 1 salle de réunion (80 m2 surface utile nette) ;
- Proposer une vitrine des produits locaux (vente de produits artisanaux en bois) (estimé à 100 m2)
- Faire découvrir au grand public les différents métiers de la filière bois ainsi que les spécificités de Mélèze au travers d'un « voyage » intemporel dans l'univers du bois (500 m2) : la gestion de la forêt la transformation des grumes La mise en œuvre, l'architecture, l'ingénierie structure bois, l'expertise bois.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Briançonnais

Effectivité

Action finalisée

Mise en œuvre de l'action

La communauté de commune a mené cette action dans le cadre du PIT des Hautes Vallées. Cette maison du mélèze est aussi la maison du Grand Site de la vallée de la Clarée.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette maison pourrait être un véritable outil de communication, selon ce qui est présenté à l'intérieur

Efficacité

Cette action est conforme aux objectifs

Efficienc

Le coût de cette action, financé dans le cadre du PIT était le suivant :

Montant total de l'action	29900
Montant d'autofinancement	5980
Montant investi par le Conseil Général	
Montant investi par le Conseil Régional	11960
Montant investi par l'Etat	
Montant investi par l'Europe	11960
Autre	

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- Réalisation de l'étude : oui

Parallèlement aux actions identifiées dans la charte initialement, d'autres actions ont été jugées utiles à mettre en œuvre par les différents comités de la charte. Elles seront présentées sous la même forme que les actions initiales de la charte et reliées aux grandes orientations qui les ont guidées.

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 2 - Moderniser et développer les entreprises de la filière bois

Fiche-action concernée : 4 - Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial

Sous action 2 : école du bois

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Pour assurer leur pérennité mais aussi pour répondre à la demande locale, les entreprises de la filière bois doivent être accompagnées dans leurs projets de développement, de reprise éventuelle et de modernisation. Certaines souhaitent optimiser leurs investissements en réalisant certains projets en commun.

Objectifs et résultats à atteindre

- Développer et moderniser les entreprises locales de transformation du bois ;
- Rechercher des économies d'échelle dans la modernisation de leur outil de travail ;
- Faciliter l'accès des entreprises du bois aux aides financières

Description de l'action

- Pour se développer, les entreprises ont besoins de trouver d'une main d'œuvre qualifiée, besoin d'acquies de nouvelles techniques
- Leur développement passe aussi par la mutualisation d'outillage
- Enfin, pu la reprise, avoir un « hôtel d'entreprise » peut être un atout

L'école du bois du Queyras vise à répondre à tous ces besoins

Territoire concerné

Queyras et au-delà

Maîtres d'ouvrage

Parc naturel régional du Queyras puis école du bois du Queyras

Effectivité

Action mise en oeuvre et abandonnée

Mise en œuvre de l'action

- Suite à une étude qui s'est déroulée dans le cadre du PIT du mont Viso, un projet d'école du bois est née. Après la création de l'association, il a consisté en la réalisation de formation dans les anciens ateliers d'une entreprises.
- Face aux modifications des critères financiers en matière de formation, et aux coûts de mise aux normes des ateliers, l'école a du fermer.
- Le pays a fourni un appui au travers de son animateur

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

- Outre les problèmes financiers, cet école s'est heurté à la quantité de public disponible et aux débouchés réels dans un territoire excentré.

Efficacité

- Si le projet répond bien aux objectifs, seules 3 formations courtes ont eu lieu

Efficiences

- Cette école ayant été créée en dehors de la charte forestière même si les liens sont évidents, seuls peuvent être imputés au budget de la charte le temps passé par son animateur.

Le temps estimé est de 5 jours, soit un équivalent de 2500 € d'économisés par rapport à un bureau d'étude.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- *Nombre de formations courtes : 3*

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 6 : centrale d'achat coopérative

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

L'association ETD a travaillé sur un projet visant à valoriser des productions locale en circuits court. Le pays s'est positionné sur ce projet avec la thématique "bois local". Il en est ressorti l'utilité de créer un centrale d'achat coopérative de matériaux pour les entreprises de deuxième transformation. Cela permettrait à ces entreprises de payer moins cher leurs matériaux, et de créer un marché structuré pour les entreprises de première transformation.

Territoire concerné

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras puis département pour la centrale d'achat

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras en association avec l'association CAABHA (association de préfiguration de la centrale d'achat)

Effectivité

Action lancée puis abandonnée

Mise en œuvre de l'action

Cette action particulièrement ambitieuse a été lancée suite au projet ETD. Elle a commencé par l'appui à la constitution d'une association de préfiguration, un travail sur une demande de financement pour une animation spécifique et un voyage d'étude en Haute Savoie où ce genre de coopérative existe. Il fallait 40 entreprises sur le département pour lancer le projet. Moins d'une dizaine ce sont déplacées au réunion d'information alors que cette centrale d'achat n'avait que des avantages.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

L'action est probablement la plus pertinente pour développer la filière. La non implication des entreprises pose deux questions : la communication a-t-elle été ratée ? les entreprises souhaitent-elles se développer ?

Efficacité

Il faut noter que si la coopérative haut alpine n'a pu voir le jour, les entreprises intéressées sont en train de se raccrocher à une coopérative en Isère. C'est peut être par cet exemple qu'on arrivera à faire quelque chose dans les Hautes Alpes.

Efficience

Le temps passé sur ce projet a été important pour le pays. On compte une vingtaine de jours, soit un équivalent de 10000 € économisés par rapport à un bureau d'étude.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

3) RAS

ORIENTATION A

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Objectif : A 3 - Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux

Fiche-action concernée : 8 - Créer les conditions de la valorisation des bois locaux

Sous action 7 : Hautes Alpes Naturellement

Présentation de l'action

Contexte du projet :

Les produits de seconde transformation du bois sont très demandés et l'approvisionnement se fait essentiellement en dehors du territoire. Pourtant ces produits sont pour partie disponibles localement sans que leur attractivité soit suffisante. La seconde transformation revêt un très grand intérêt en termes de développement local du fait de son potentiel de création d'emplois. De plus, de nombreuses essences présentes localement sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient remplacer avantageusement d'autres matériaux. Il existe des savoir faire locaux de qualité. La notion de bois local est basée sur l'utilisation des essences spécifiques du territoire (mélèze, pin cembro, pin à crochet) dans une logique de filière courte.

Objectifs et résultats à atteindre

- Valoriser les bois locaux en privilégiant les initiatives locales
- Aider à la constitution d'un réseau d'opérateurs locaux
- Faire connaître la filière courte de seconde transformation et la promouvoir.
- Développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales.

Description de l'action

Le pays a souhaité doter la filière d'un outil de promotion de valorisation des bois locaux plus simple que bois des Alpes. Pour cela, il s'est appuyé sur une marque déjà existante dans l'agriculture : "Hautes Alpes Naturellement".

Territoire concerné

département

Maîtres d'ouvrage

Association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras en association avec la chambre d'agriculture 05

Effectivité

Action lancée

Mise en œuvre de l'action

Suite à un travail en amont de définition de ce que pouvait être une marque de promotion des bois locaux, la marque « Hautes Alpes Naturellement » a été proposée aux entreprises. Elles ont choisi de travailler dessus. Aussi, le pays s'est attaché à définir un cahier des charges d'utilisation de la marque. Les entreprises sont en cours d'adhésion.

Pertinence avec le recul des 3 ans d'animation

Cette action permet de communiquer sur le bois local, de faire travailler la filière ensemble. Elle est donc très pertinente.

Efficacité

Le principe de l'action réponds aux objectifs. Il faudra cependant voir si les entreprises adhèrent réellement au

systeme.

Efficienc

Le temps passé sur ce projet a été important pour le pays. On compte une vingtaine de jours, soit un équivalent de 10000 € économisés par rapport à un bureau d'étude.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

4) RAS

ORIENTATION B

Garantir un usage équilibré de la forêt

Objectif : B 2 bis – Faire le lien entre protection de l’environnement et activités forestières

Fiche-action concernée : 25 – appel à ,projet biodiversité

Présentation du projet

Contexte du projet :

Le ministère de l’environnement a lancé un appel à projet concernant les stratégies territoriales de préservation de la biodiversité dans les chartes forestières (et assimilé). Compte tenu de l’enjeu local de la biodiversité et du faible lien entre les environnementalistes et les forestiers, le pays s’est positionné sur cet appel à projet.

Objectifs et résultats à atteindre

- Les objectifs sont de deux ordres ; faciliter la connaissance de la biodiversité ordinaire et montrer que l’exploitation forestière peut être compatible avec la préservation de la biodiversité..

Description de l’opération

Après un travail de concertation, 2 projets ont été déposés :

- 1 : Un travail à l’échelle du département basé sur l’utilisation de l’indice de biodiversité potentielle dans les forêts non couvertes par des zonages environnementaux. Ce travail vise à prendre en compte la biodiversité ordinaire
- 2 : La réalisation d’un chantier de débardage à cheval.

Territoire concerné

1 : Département pour la biodiversité dans les forêts ordinaires

2 : Commune de Puy saint André dans la réserve biologique des Partias pour le débardage

Maîtres d’ouvrage

Action 1 : communes forestiers des Hautes Alpes

Action 2 : commune de Puys Saint André

Effectivité

Action lancée mais abandonnée

Mise en œuvre de l’action

Suite a un groupe de travail lancé par la Pays concernant l’appel à projet national, deux actions ont émergées. Après plusieurs réunions de concertation, elles ont donnée lieu au dépôt de 2 projets. Si le débardage à cheval reste une action pilote, le projet de connaissance de la biodiversité ordinaire a finalement mobilisé l’ensemble des partenaires environnementaux et forestiers des Hautes Alpes et est, à ce titre, exemplaire. Malheureusement, aucun de ces projet n’a été retenu au niveau national.

Pertinence avec le recul des 3 ans d’animation

D’une opportunité financière, la charte a permis de rassembler des parties qui ne se parlent trop peu. Il est dommage que les projets n’ai pas été retenu, ne serai-ce que pour cette amorce de dialogue.

Efficacité

RAS

Efficiencie

Le temps passé par les différents partenaires sur ces projets a été assez élevé. Si le projet de chantier de débardage a nécessité une réunion avec 4 partenaires plus la réalisation de l'appel à projet, soit un équivalent de 6 jours, le projet de connaissance de la biodiversité a nécessité 3 réunions à 14 personnes plus la réalisation de l'appel à projet, soit un total de 25 jours.

Au total, la charte a permis d'économiser 12500 € (en se basant sur un coût de bureau d'étude de 500 € par jour)

Indicateurs d'évaluation et de suivi

- RAS

Pour conclure sur ces actions, on notera pour mémoire que le Pays a travaillé sur la filière bois énergie même si cette dernière n'apparaît nulle part dans la charte. Le Pays a en effet mené un plan d'approvisionnement territorial pour connaître l'état de sa ressource. Parallèlement, il a appuyé les territoires concernant le développement du bois énergie (contact de communes...) et travaillé au lancement d'une étude sur la structuration des plates formes.

Bilan Global de la charte forestière :

Ayant vu la charte dans son détail, il convient maintenant de se poser la question de son évaluation globale. Pour ce faire, on se posera les mêmes questions qui ont été abordées pour chaque fiche action.

1. Effectivité

Le but de cette partie est de faire un bilan sur les actions réalisées.

a. Mise en œuvre

Résumé des fiches actions (NB : pour la poursuite des fiches action, la notion de oui ne veut pas forcément dire qu'elles doivent l'être sous la forme actuelle. Elles peuvent être adaptées pour mieux répondre aux besoins du terrain)

Action ou sous action	orientation	avancement	Action à poursuivre
1 - Schéma de desserte forestière	ORIENTATION A Renforcer la structuration de la filière bois du territoire	Action en cours	Oui
2. Sous-action 1 : Mise en place chantier cable-mât		Action en cours	Oui
2. Sous-action 2 : Echange amiable de parcelles		Non lancée	Non
2. Sous-action 3 : inventaire des forêts communales non soumises		Action en cours	Oui
3. Sous-action 1 : regroupement de propriétaires pour la réalisation de travaux		Action en cours	Oui
3. Sous-action 2 : Sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion durable		Action finalisée	Oui
3. Sous action 3 : Travailler avec les structures de regroupements déjà existantes		Action finalisée	Oui
3. Sous action 4 : mieux connaitre la forêt privée		Action non lancée mais réalisée par ailleurs	Oui
4 - Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial		Action finalisée	Oui

5 - Contrat d'approvisionnement « pilote » entre un exploitant local et un propriétaire		Action lancée mais abandonnée	Non
6 - Etude de faisabilité d'une plate forme de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés		Action finalisée	Non
7 - Publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire		Action en cours	Oui
8. Sous action 1 : Audit des besoins et de l'offre		Action en cours	Oui
8. Sous action 2 : Sensibiliser les acteurs à l'utilisation des bois locaux		Action lancée mais abandonnée	Oui
8. Sous action 3 : Identifier et réaliser une opération pilote bois construction		Action finalisée	oui
8. Sous action 4 : Illustrer les possibilités d'autoconsommation de bois		Non lancée	oui
8. Sous action 5 : communiquer sur les possibilités d'utilisation des bois locaux		Non lancée	oui
9 - Améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés	ORIENTATION B Garantir un usage équilibré de la forêt	Non lancée	non
10. Sous action 1 : rédaction d'un guide		Non lancée	non
10. Sous action 2 : création d'aires ou de sentiers d'interprétation		Action en cours	oui
11. Sous action 1 : gestion dans les sites classés		Action finalisée	non
11. Sous action 2 : gestion dans les stations de ski		Non lancée	oui
12 – Éducation à la forêt et son environnement		Non lancée	oui
13 - Protection des régénérations par la mise en place de filets de protection		finalisée	oui
14 - Suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestier		finalisée	oui
15- Opération pilote - gestion des ripisylves		Action en cours	oui
16 - Mise en place d'une gestion concertée sur les zones rouges de PPRN		Non lancée	non
17 - Définition de zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux enrichés	ORIENTATION C Prévenir les effets des mutations du milieu naturel	finalisée	non

18 - Mise en place des chantiers de broyage mécaniques après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage		Non lancée	oui
19 - Campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélézin		Action en cours	oui
20 - Soutenir les actions de régénération du mélézin		Action lancée mais abandonnée	non
21 - Valorisation des données scientifiques relatives aux premiers effets des changements climatiques		Non lancée	non
22 - Animation « forêt-filière bois » en Pays Grand Briançonnais	ORIENTATION D Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais	finalisée	oui
23. Sous action 1 : diffuser l'information		finalisée	oui
23. Sous action 2 : Coordonner et développer des plans de formation multipartenaires		finalisée	oui
23. Faire connaître les productions et savoir-faire locaux		Non lancée	oui
23. Sous action 4 : visites et voyages		finalisée	oui
24 – Etude de faisabilité « Maison du Mélèze »		finalisée	non

Actions non identifiées initialement dans la charte

4. Sous action 2 : école du bois	ORIENTATION A Renforcer la structuration de la filière bois du territoire	Lancée mais abandonnée	non
8. Sous action 6 : centrale d'achat coopérative		Lancée mais abandonnée	oui
8. Sous action 7 : Hautes Alpes Naturellement		Action en cours	oui
25 – appel à projet biodiversité	ORIENTATION C Prévenir les effets des mutations du milieu naturel	Lancée mais abandonnée	non

b. Pertinence des actions

Ce tableau permet de tirer plusieurs constats :

- Les actions et sous actions initialement prévues dans le cadre de la charte sont au nombre de 41. On a rajouté 4 actions sans compter le travail sur le bois énergie « hors charte ». Ce nombre est à comparer aux 17 actions récemment signée dans la charte forestière du pays A3V à réaliser sur une durée de 5 ans. Les actions sont trop nombreuses. Il faudrait mieux les cibler.

- Sur toutes ces actions, 14 sont finalisées, 9 sont en cours, 1 non lancée réalisée par ailleurs, 6 lancées mais abandonnées 11 sont non lancées. Cela revient à dire que plus de moitiés sont réalisées ou en cours de réalisation (37 % sont finalisées, 22% lancées), et 15% abandonnées.
- Concernant les 11 actions non lancées, on remarque que :
 - pour 5 d'entre elles, aucun porteur n'était identifié,
 - 3 d'entre elles dépendent de la réalisation d'autres actions
 - 2 ont été considérées comme non prioritaires
 - et 1 s'est heurtée à des problèmes de financement.

On voit bien l'importance d'identifier en amont de la charte un porteur même si l'animation a permis de faire en sorte que 4 actions sans porteurs ont effectivement été réalisées.

- concernant les actions lancées mais non réalisées, elles se heurtent souvent à la difficulté de mobilisation de la filière. Cela pose d'ailleurs la question de la volonté des entreprises d'évoluer dans leur fonctionnement.

- prêt de 70 % des actions ont vocation à perdurer dans le temps, signe que le travail de la charte doit s'envisager dans la durée

Si on fait une analyse par orientation, on constate que prêt de la moitié concernent la structuration de la filière, le quart visant à l'équilibre de la forêt, les deux dernières thématiques restant plus à la marge en nombre d'action. Si on se penche sur la réalisation effective des actions, on constate que :

- pour la structuration de la filière, ce sont 85% des actions qui ont été lancées ou finalisées
- Pour l'équilibre de la forêt, ce sont 50% des actions qui ont été lancées ou finalisées
- Pour prévenir les effets de mutation du milieu naturel, ce sont 66% des actions qui ont été lancées ou finalisées
- Pour le partage de la culture forestière, ce sont 83 % des actions qui ont été lancées ou finalisées

Ce constat est cohérent par rapport aux orientations principales données à la charte : développer la filière.

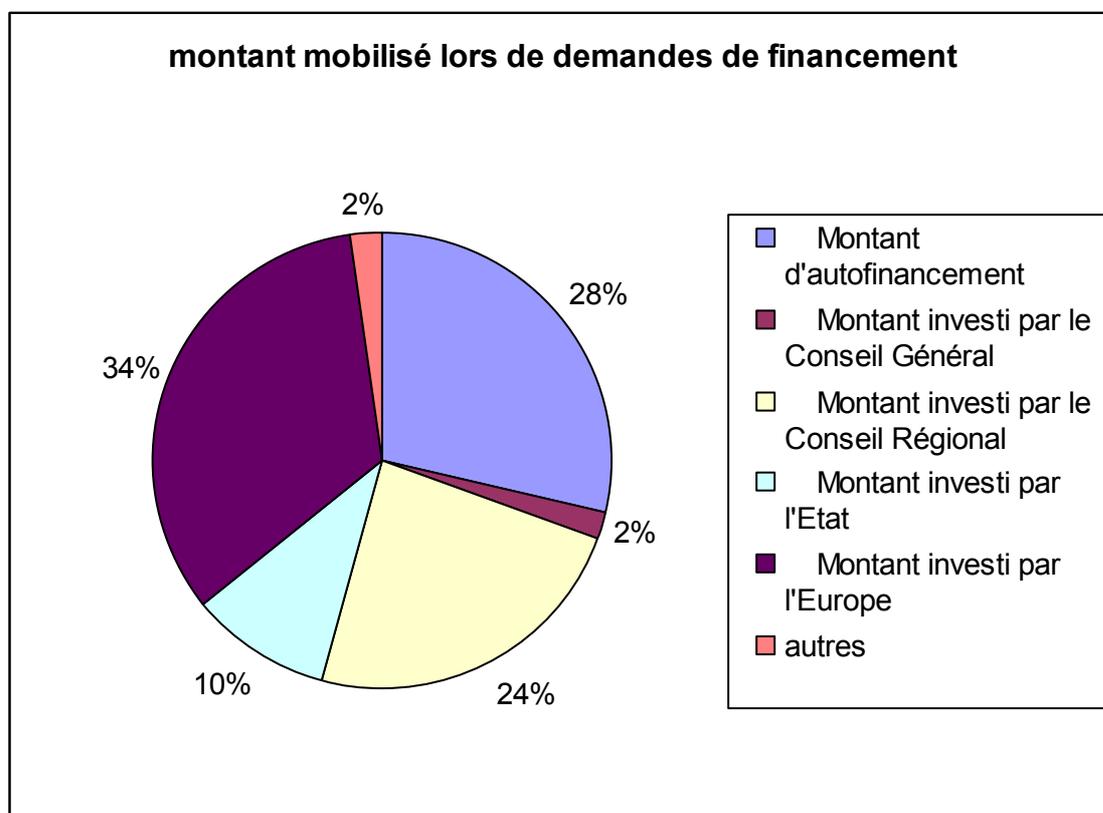
On constate cependant qu'il manque des actions pour être vraiment complets. Des partenaires font état d'un manque concernant la création d'un pôle bois local par exemple.

2. Efficacité

L'efficacité de la charte est difficile à estimer globalement. On constate que les actions mises en œuvres vont dans le sens de la réponse aux objectifs de la charte, et notamment le développement de la filière forêt-bois. On remarque cependant la difficulté à mobiliser les élus et techniciens, mais aussi les entreprises qui devraient être les premières concernées par le développement de la filière. L'enjeu pour être efficace est donc de trouver l'action mobilisatrice autour de laquelle pourra se retrouver la filière, en gardant à l'esprit que certains ne veulent tout simplement pas se développer.

3. Efficience

a) Montants mobilisés



Le montant total mobilisé est de 684 200 €. On remarque que les actions de la charte ont permis de mobiliser principalement des fonds européens. On remarque aussi que les partenaires ont joué le jeu de la charte puisqu'ils représentent 28 % des montants

A côté de ces montants bien identifiés, des actions de la charte ont été menées, noyées dans des programmes plus importants, et pour lesquelles nous n'avons pas de chiffrage précis des demandes de subvention. Les fonds mobilisés pour ces actions sont estimés à 105 000 €

b) Détail du montant mobilisé pour l'animation du Pays du Grand Briançonnais

Coût de l'animation pour le pays sur 3 ans :

Coût total : 121.000 €

Dont : 28.330 € Europe

28.330 € Région

65.230 € autofinancement

Année

Année 2009	CR PACA	8 000 €	13 038,40 €
	Europe	8 000 €	
2010	CR PACA	14 100,00 €	10 900,25 €

	Etat/ Europe	14 100,00 €	10 900,25 €
2011	CR PACA	8 887,50 €	0,00 €
	Etat/ Europe	8 887,50 €	
2012	CR PACA	7 715,63 €	14 151,56 €
	EUROPE FEADER	7 715,63 €	
2013	CR PACA	3 232,50 €	2 357,50 €
	EUROPE FEADER	3 232,50 €	2 357,50 €

On remarque que l'autofinancement représente plus de la moitié des fonds investis. Cela est dû à des modifications dans les règles de financement de la Région. **Cela démontre aussi la volonté du pays à avancer sur cette charte forestière.**

c) Montants économisés grâce à la charte

Plusieurs actions ont été mises en œuvre par la volonté des partenaires en utilisant le temps de leurs agents sans demande de financement. On a ainsi économisé le coût d'une action réalisée par un prestataire ou via une demande aux financeurs.

Ce montant estimé se chiffre à 82.500 €.

Si on fait le bilan, on note qu'un investissement du territoire de 65.230 € a permis de mobiliser plus de 680.000 € et permis d'en économiser 82.500 €. L'efficacité de la charte est donc très satisfaisante.

Conclusion:

Cette évaluation a permis de montrer que la charte forestière signée en 2009 était particulièrement ambitieuse. Avec le recul, elle s'est alors principalement dirigée vers le développement de la filière forêt-bois locale, en omettant toutefois de traiter officiellement de thématiques importantes, telles que le bois énergie, le parc à bois. Il faudrait aussi se poser la question d'un travail plus approfondi sur la multifonctionnalité de la forêt. Le bilan reste toutefois très satisfaisant de part le nombre d'actions lancées, l'implication des partenaires. Compte tenu de la durée de signature de la charte (3 ans), on remarque que ses effets sont souvent difficilement quantifiables. Il faut en effet noter que la filière bois peine à se dynamiser depuis plusieurs dizaines d'années. Aussi, la dynamique créée par la charte ne pourra s'apprécier que dans la durée, avec la mise en place d'actions de fond.